



Assemblée générale

Vingt-septième session extraordinaire

Documents officiels

1^{re} séance

Mercredi 8 mai 2002, à 19 heures

New York

Présidente provisoire : Mme Lee Hee-ho (République de Corée)

La séance est ouverte à 9 h 15.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par la Chef de la délégation de la République de Corée

La Présidente provisoire (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

La Présidente provisoire (*parle en anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/S-27/14)

La Présidente provisoire (*parle en anglais*) : J'aimerais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-27/14, qui contient une lettre adressée par le Secrétaire général au Président de l'Assemblée

générale, dans laquelle il informe l'Assemblée que 21 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies, aux termes de l'Article 39 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

La Présidente provisoire (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 28 du Règlement intérieur provisoire de l'Assemblée générale et compte tenu des précédents et des recommandations du Comité préparatoire de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs devrait se composer des mêmes membres que ceux de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée, à savoir, la Chine, le Danemark, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique, la Jamaïque, le Lesotho, le Sénégal, Singapour et l'Uruguay.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Sauf objection, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs est ainsi constituée.

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président

La Présidente provisoire (*parle en anglais*) : J'invite l'Assemblée à procéder à l'élection du Président de l'Assemblée générale à sa vingt-septième session extraordinaire.

À cet égard, le Comité préparatoire de la session extraordinaire recommande qu'elle se déroule sous la présidence du Président de la cinquante-sixième session ordinaire, S. E. M. Han Seung-soo de la République de Corée.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite élire S. E. M. Han Président de l'Assemblée générale à sa vingt-septième session extraordinaire par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente provisoire (*parle en anglais*) : Je présente mes sincères félicitations à S. E. M. Han Seung-soo et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'accompagner le Président à la tribune.

M. Han assume la présidence.

Allocution de M. Han Seung-soo, Président de l'Assemblée générale à sa vingt-septième session extraordinaire

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de vous souhaiter à tous la bienvenue à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Tout d'abord, je désire remercier Mme Lee Hee-ho, Première dame et Chef de la délégation de la République de Corée, d'avoir présidé l'ouverture de cette session extraordinaire. Le moment est crucial. C'est la première fois que l'Assemblée générale débat de la question des enfants en session extraordinaire, et c'est l'un des plus grands rassemblements de dirigeants mondiaux à s'être jamais tenu à l'Organisation des Nations Unies. Le fait que plus de 60 dirigeants du monde entier sont parmi nous reflète la gravité du sujet : le bien-être de nos enfants.

Cette session extraordinaire consacrée aux enfants a été l'une des premières victimes des événements tragiques du 11 septembre de l'an dernier. Ils nous ont contraints à la reporter; elle devait avoir lieu en septembre. Ils rendent encore plus pertinent le fait que les questions liées à l'octroi aux enfants non seulement leur droit à la survie, à la protection et au développement, mais aussi d'une voix dans l'avenir du monde, est au centre de cette session extraordinaire. Saisissant cette occasion, je voudrais remercier tous les États Membres d'avoir fait montre de souplesse et de coopération pour re-planifier cette session extraordinaire.

Cette session extraordinaire examinera les progrès faits depuis le Sommet mondial de 1990 pour les enfants. Il a lancé une décennie de débats et d'actions sur les questions relatives aux enfants, fixant des objectifs concrets en vue d'améliorer leur bien-être d'ici à l'an 2000. Plus de 70 dirigeants du monde entier s'étaient réunis en 1990, et je suis enchanté de ce que les dirigeants du monde entier ont, une fois de plus, répondu de tout coeur au nom des enfants.

Les États Membres sont venus renouveler leur attachement aux enfants, et cette fois-ci, en présence de plus de 1 000 organisations non gouvernementales et surtout de centaines d'enfants et de jeunes. C'est le signe d'une des leçons les plus importantes de la dernière décennie : le progrès pour les enfants dépend du partenariat entre de nombreux acteurs et de la participation des enfants et des jeunes eux-mêmes.

Comme on l'a lu dans le rapport complet établi par le Secrétaire général, il y a eu de vrais progrès dans de nombreux domaines, et il y a de quoi se réjouir. Plus de 60 pays ont réduit la mortalité infantile d'au moins un tiers, et les décès dus aux maladies diarrhéiques ont diminué de 50 %. Des efforts résolus ont pratiquement fait disparaître la polio et de grands progrès ont été faits dans la lutte contre les carences en iode.

Ces succès sont dus aux efforts de maintes personnes et organisations. Je voudrais signaler en particulier les grandes réalisations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sous la direction sage et inspirée de sa Directrice générale, Mme Carol Bellamy. Je voudrais également féliciter Mme Bellamy et son personnel, l'Ambassadeur de Jamaïque, Mme Patricia Durrant, Présidente du Comité préparatoire, et les membres de son Bureau d'avoir excellemment préparé cette session extraordinaire.

Si on regarde vers l'avenir, on voit que nous avons encore du chemin à faire. Nous devons être sérieux et ouverts face aux défis encore à relever de la décennie passée. Et nous devons poser des questions pénétrantes. Pourquoi tant d'enfants ne vont toujours pas à l'école? Pourquoi avons-nous réalisé si peu de progrès pour réduire la mortalité maternelle? Dans un monde plus riche que jamais, pourquoi tant d'enfants naissent-ils dans une misère et un dénuement extrêmes? Et pourquoi tant d'enfants sont-ils exposés aux horreurs de la guerre?

Sans comprendre et reconnaître nos échecs, nous risquons de les répéter. Sans reconnaître et attaquer les barrières aux progrès des enfants, nous ne les abattons pas. Sans être imaginatifs, créatifs et adaptables, nous ne pourrions pas réagir aux problèmes nés depuis 1990, ni aux défis et aux chances que peut réserver l'avenir.

La mondialisation, par exemple, nous offre à la fois des défis énormes et de grandes possibilités. La révolution des technologies de l'information et de la communication présente un vaste potentiel pour accélérer le rythme du progrès économique et social. Pourtant, en même temps, elle a engendré la fracture numérique qui menace d'accroître les disparités déjà gigantesques de revenu et de chance dans les pays et entre eux.

Puis-je proposer qu'en ces trois jours nous délaissions nos préjugés d'adultes et écoutions ce que les enfants et les jeunes qui sont avec nous ont à nous dire? Profitons de leur enthousiasme, de leur dynamisme, de leur optimisme et de leur énergie. Soyons aussi ouverts qu'eux aux idées neuves, aux opinions divergentes et aux points de vue autres.

Nous avons l'immense privilège de participer à cet événement historique. En même temps, nous devons nous acquitter d'une lourde responsabilité pour répondre aux grands espoirs des enfants. Les enfants du monde nous regardent. Ils comptent que nous tiendrons les promesses que nous allons faire ici à New York. Ne les décevons pas. Travaillons donc ensemble pendant ces trois jours afin de construire un monde digne des enfants.

Je donne la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il ne s'agit pas ici que d'une session extraordinaire consacrée aux enfants, mais d'un rassemblement pour

l'avenir de l'humanité. Nous sommes réunis ici parce qu'il n'existe pas de question plus unificatrice, plus urgente ou plus universelle que le bien-être de nos enfants. Rien n'est aussi important.

Aucun de nous – à l'ONU, dans les gouvernements, dans la société civile et certes pas les enfants ici présents – n'a à être convaincu que cette session doit vraiment être extraordinaire. Et elle le sera d'une manière au moins : ce sera la première fois que les enfants eux-mêmes s'exprimeront au cours d'une telle manifestation. J'exhorte tous les adultes ici présents à les écouter avec soin. Pour oeuvrer vers un monde digne des enfants, nous devons travailler avec eux. Voilà pourquoi c'est à eux, aux enfants du monde entier, que je voudrais m'adresser.

Je voudrais vous dire que, où que vous viviez, vous avez le droit de grandir sans subir la misère ni la faim. Garçon ou fille, vous avez le droit à une bonne éducation. Vous avez le droit d'être protégés contre les maladies infectieuses, y compris le VIH/sida. Vous avez le droit de grandir sur une planète propre et saine et d'avoir accès à de l'eau potable. Vous avez le droit de vivre sans menace de guerre, de sévices et d'exploitation.

Ces droits sont évidents. Mais nous, les adultes, faute d'en défendre beaucoup, nous avons lamentablement manqué. Un tiers d'entre vous souffre de malnutrition avant l'âge de 5 ans. Un quart d'entre vous n'a été vacciné contre aucune maladie. Près d'un cinquième d'entre vous ne va pas à l'école. Parmi ceux d'entre vous qui y vont, les quatre cinquièmes n'arriveront jamais jusqu'à la cinquième année de scolarité. Jusqu'ici, beaucoup d'entre vous ont été témoins de violence qu'aucun enfant ne devrait jamais voir. Vous vivez tous sous la menace de la dégradation de l'environnement.

C'est à nous, adultes, qu'il incombe de corriger toutes ces situations qui reflètent nos manquements, et nous nous y engageons solennellement. Ces droits que j'ai décrits comme étant vôtres font partie des engagements pris par tous les dirigeants du monde dans la Déclaration du Millénaire. Ils ont promis que, d'ici à l'an 2015, le nombre de personnel vivant avec moins d'un dollar par jour aura été réduit de moitié. Ils ont promis qu'en cette même année, tous les garçons et les filles en âge de fréquenter l'école primaire seront scolarisés. Ils ont promis que le sida sera arrêté dans sa propagation. Ils ont promis de travailler à la prévention

de la guerre et à la préservation des ressources de notre planète.

Cette réunion doit nous rappeler que c'est à vous, la génération future, que ces promesses ont été faites.

Ainsi, l'enfant né en 2000 a le droit d'espérer voir un monde très différent lorsqu'il ou elle aura 15 ans. De fait, vous avez tous le droit de voir se dessiner un monde meilleur de votre vivant. Ce monde, nous ne pourrions l'ériger qu'en investissant en vous, les enfants du monde.

Certains diront que c'est irréalisable. Mais regardez ce qui a été accompli auparavant sur des durées de 15 ans seulement. L'enfant né en 1954 est venu dans un monde où aucun satellite n'avait encore été envoyé dans l'espace. L'année de ses 15 ans, un homme marcha sur la Lune.

L'enfant né en 1964 est venu dans un monde où des dizaines de millions de gens étaient contaminés par la variole. L'année de ses 15 ans, la variole a été officiellement déclarée vaincue.

L'enfant né en 1976 a vu le jour au moment où l'Afrique du Sud vivait les années les plus sombres et les plus violentes du régime d'apartheid. L'année de ses 15 ans, Nelson Mandela fut libéré et le régime de l'apartheid était près de s'écrouler. Nous sommes enchantés qu'aujourd'hui, 10 ans après, Madiba se trouve parmi nous à cette session extraordinaire, et continue, plus que tout autre, à oeuvrer pour que les enfants connaissent des lendemains meilleurs.

Enfin, l'enfant né en 1982 est venu dans un monde où rien n'était fait pour limiter la pose des mines, de l'Angola jusqu'en Afghanistan, qui tueraient ou mutileraient des milliers d'enfants. L'année de ses 15 ans, un traité prohibant l'emploi de ces armes odieuses a été signé.

Qu'est-ce que ces événements ont en commun? Ils ont pu avoir lieu parce que des êtres s'étaient employés, de tout leur esprit et de tout leur coeur, à travailler ensemble pour atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés. S'ils ont pu réaliser ces exploits pendant les quelques années que dure une enfance, comment pourrions-nous ne pas accomplir les engagements pris par tous les pays du monde, d'autant plus que nous savons par expérience que, pour chaque dollar consacré au développement d'un enfant, toute la société recueille sept dollars en retour?

Aux adultes présents dans cette salle, je dis : cessons de faire payer nos échecs à nos enfants. Qui d'entre nous ne s'est pas senti humilié en croisant le regard éploré d'un enfant? Les enfants présents dans cette salle écoutent nos paroles. Eux et leurs semblables dans tous les pays ont le droit d'attendre de nous que nous passions de la parole à l'acte : bâtir un monde digne des enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

S'agissant du point suivant, je voudrais informer les Membres que le rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire figure au document A/S-27/2 et Additif 1 (Parties I et II).

Je donne la parole à la Présidente du Comité préparatoire de la session extraordinaire, l'Ambassadeur de la Jamaïque, Patricia Durrant.

Mlle Durrant (Présidente du Comité préparatoire) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous ceux qui participent à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Nous sommes particulièrement heureux que tant de délégations comprennent des enfants.

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire qui figure dans le document A/S-27/2 et Additif 1 (Parties I et II).

Nous sommes ici pour voir aboutir plus de deux ans de dévouement et de labeur au nom des enfants du monde. À cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, les représentants des États Membres auront la possibilité de s'engager à s'attaquer au reliquat du Sommet mondial pour les enfants de 1990, ainsi qu'aux questions inédites qui affectent la vie des enfants et de prendre des mesures concertées pour placer les intérêts des enfants en tête des politiques de développement.

Pour superviser les modalités de cette session extraordinaire, le Comité préparatoire a été créé conformément à la résolution 54/93 du 7 décembre 1999. Il a commencé ses travaux en élisant un Bureau de cinq membres, composé des ambassadeurs du Bangladesh, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Allemagne, du Mali et de la Jamaïque.

Outre sa session d'organisation, le Comité a tenu trois sessions de fond, plusieurs réunions élargies du Bureau et de nombreuses consultations officieuses.

Des décisions sur les questions d'organisation pour la session extraordinaire, y compris sur les trois tables rondes interactives et la participation d'autres orateurs que les États Membres, tant des enfants, des organisations non gouvernementales et d'autres représentants de la société civile, figurent dans le corps du rapport.

Sept discussions de groupes ont eu lieu durant le processus préparatoire. Ces groupes ont élaboré plusieurs thèmes majeurs qui apparaissent dans tout le document final, à savoir examen et évaluation, y compris les contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial; questions nouvelles; actions futures pour les enfants; développement et participation de l'adolescent; les filles, et la question des deux Protocoles facultatifs de la Convention relative aux droits de l'enfant, sur la participation des enfants aux conflits armés, et sur la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie associant des enfants.

Un autre élément significatif du processus préparatoire a été la tenue de cinq grandes réunions régionales. Organisées avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), elles ont eu lieu à Beijing, à Berlin, au Caire, à Katmandou et à Kingston. Elles ont élaboré leurs propres déclarations, qui sont extrêmement importantes pour évaluer les progrès et souligner les préoccupations et priorités régionales.

Les déclarations de ces réunions régionales ont été regroupées en un recueil pratique pour les participants à la session extraordinaire.

Le rapport du Secrétaire général qui s'intitule « Nous les enfants : examen de fin de décennie de la suite à donner au Sommet mondial pour les enfants » figure au document A/S-27/3. Il a été présenté aux délégations lors de la troisième session de fond du Comité. En même temps, les délégations se sont engagées dans une discussion de fond sur ce rapport complet qui accompagne le projet de document final et qui se fonde sur 130 rapports nationaux, sur des rapports d'organismes des Nations Unies et sur les procédures de suivi et d'évaluation établies par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) après le Sommet mondial de 1990.

À sa réunion du 6 mai, le Comité préparatoire a décidé de transmettre à cette session extraordinaire pour examen plus approfondi le projet de document

final qui s'intitule « Un monde digne des enfants » (A/AC.256/CRP.6/Rev.4). Il comprend trois sections.

Premièrement, la déclaration est une réaffirmation politique pour mener à bien les travaux inachevés du Sommet mondial pour les enfants et pour aborder les questions nouvelles. Il contient 10 impératifs qui ont servi à mobiliser un soutien à la construction d'un monde digne des enfants.

La deuxième section comprend un bilan des progrès réalisés et des enseignements tirés qui récapitule les réalisations et souligne les carences depuis le Sommet mondial des enfants de 1990.

La troisième section, le Plan d'action, expose notre vision d'un monde digne des enfants, qui leur assure à tous le meilleur départ dans la vie, où ils ont accès à une éducation de base de qualité, y compris à un enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous et où ils ont toutes les possibilités de développer leur personnalité dans un environnement sûr et propice.

Cette section identifie également un large éventail de partenaires qui sont appelés à agir dans l'intérêt supérieur des enfants. Le Plan d'action fixe en outre des objectifs, des stratégies et des mesures dans quatre domaines : la promotion d'une existence saine, l'accès à une éducation de qualité, la protection contre les sévices, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le VIH/sida.

Dans chacun de ces domaines, des buts spécifiques ont été énoncés, y compris, notamment : élaborer et mettre en oeuvre des politiques et programmes axés sur la petite enfance et la santé des adolescents, affirmer l'éducation comme l'un des facteurs fondamentaux de l'extirpation de la pauvreté et de la réduction du travail des enfants, protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation sexuelle, y compris la pédophilie, la traite et le rapt, et réduire la séroprévalence parmi les jeunes de 15 à 24 ans. Divers buts et objectifs intermédiaires ont également été identifiés qui renforceront nos progrès jusqu'à la réalisation d'ici à 2015 des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Le Plan d'action affirme que des ressources humaines, financières et matérielles supplémentaires seront requises tant au niveau national qu'international pour atteindre les buts et objectifs fixés dans les quatre domaines d'action prioritaires, et il demande une

coopération internationale renforcée pour atteindre les buts financiers mondiaux.

Enfin, le projet de document final présente les activités de suivi et de surveillance à mener aux niveaux national, régional et international. Il demande également au Secrétaire général de faire régulièrement rapport à l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre du Plan d'action.

Au nom des membres du Bureau et au nom des membres du Comité préparatoire, je voudrais rendre hommage à l'UNICEF et aux compétences de sa Directrice générale, Mme Carol Bellamy, à sa direction. L'UNICEF, qui assure le secrétariat du Comité préparatoire, a contribué inestimablement à ses travaux. Je voudrais également remercier les membres du Secrétariat de l'ONU qui ont continuellement réalisé des miracles pour satisfaire les besoins changeants du Comité. Je suis profondément reconnaissante aux Vice-Présidents, les Ambassadeurs Chowdhury et Schumacher, en particulier, pour leur appui et leurs conseils qui ont facilité les travaux sur le document final du Comité préparatoire.

Enfin, je suis vraiment reconnaissante à tous les membres du Comité pour leur dur labeur et l'engagement qu'ils ont manifesté tout au long du processus.

Nous avons maintenant l'occasion de contribuer à la création d'un monde digne des enfants.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Organisation de la session

Projet de décision II (A/S-27/2, par.25)

Projet de décision III (A/S-27/2/Add.1, Partie 1, par. 18)

Le Président (*parle en anglais*) : Outre les résolutions 55/276 du 22 juin 2001 et 56/259 du 31 janvier 2002 ainsi que la décision de l'Assemblée 56/467 du 1er mai 2002, l'Assemblée est saisie du projet de décision II, recommandé par le Comité préparatoire au paragraphe 25 de son rapport (A/S-27/2) et du projet de décision III, recommandé par le Comité préparatoire au paragraphe 18 de la première partie de l'additif de son rapport (A/S-27/2/Add.1, Partie 1).

Le projet de décision II s'intitule « Dispositions concernant l'organisation de la session ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision II?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de décision III s'intitule « Présentation du document final du Forum des enfants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision III?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale, les Vice-Présidents de la vingt-septième session extraordinaire seront les mêmes que ceux de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Les Vice-Présidents de la cinquante-sixième session ordinaire sont : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Grèce, Guatemala, Jamahiriya arabe libyenne, Kirghizistan, Malte, Mauritanie, Népal, Nicaragua, Paraguay, République démocratique du Congo, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Sierra Leone.

Sauf objection, je considère que l'Assemblée décide d'élire par acclamation ces États Vice-Présidents à la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les Présidents des grandes commissions de la cinquante-sixième session ordinaire assureront les mêmes fonctions à la vingt-septième session extraordinaire. Les Présidents des six grandes commissions à la cinquante-sixième session ordinaire sont les suivants : Première Commission, M. André Erdős (Hongrie); Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), M. Hasmy Agam (Malaisie); Deuxième Commission, M. Francisco Seixas da Costa (Portugal); Troisième Commission, M. Fuad Mubarak Al-Hinai (Oman); Cinquième Commission, M. Nana Effah-Apenteng (Ghana); Sixième Commission, M. Pierre Lelong (Haïti).

Sauf objection, je considère que l'Assemblée décide d'élire par acclamation ces représentants présidents des grandes commissions à la vingt-septième session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la Première Commission, M. Stéphane De Loecker, de Belgique, Vice-Président, en a été désigné Président par intérim pour la durée de la session extraordinaire en l'absence de son Président.

En ce qui concerne la Sixième Commission, M. Siddig Abdalla, du Soudan, Vice-Président, en a été désigné Président par intérim pour la durée de la session extraordinaire en l'absence de son Président.

En adoptant les recommandations du Comité préparatoire, l'Assemblée a créé un comité plénier ad hoc dénommé « Comité ad hoc plénier de la vingt-septième session extraordinaire ».

Conformément aux décisions adoptées par l'Assemblée générale, le Président du Comité plénier spécial sera un membre à part entière du Bureau de la vingt-septième session extraordinaire.

Le Président du Comité préparatoire exercera les mêmes fonctions au sein du Comité plénier spécial.

Je considère par conséquent que l'Assemblée souhaite élire par acclamation S. E. l'Ambassadeur Patricia Durrant Présidente du Comité plénier spécial à sa vingt-septième session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée et en mon nom propre, je félicite l'Ambassadrice Patricia Durrant et je lui adresse tous mes vœux de succès dans l'exécution des tâches difficiles et importantes qu'elle vient d'assumer.

Le Bureau de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale est ainsi entièrement constitué.

Je voudrais maintenant porter à la connaissance des membres les noms des co-présidents des trois tables rondes : pour la table ronde 1, S. E. M. Nambur Enkhbayar, Premier Ministre de Mongolie et S. E. M. Ion Iliescu, Président de Roumanie; pour la table ronde 2, S. E. Mme Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande et S. E. M. Vicente Fox, Président des États-Unis du Mexique et pour la table

ronde 3, S. E. M. Levy Mwanawasa, Président de la République de Zambie et S. E. M. Sher Bahadur Deuba, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume du Népal.

Les membres de l'Assemblée se souviendront que le Président de l'Assemblée générale a été prié de présenter aux États Membres la liste des quelques organisations non gouvernementales accréditées auprès de la session extraordinaire dans les délais voulus pour qu'elle puisse être approuvée. Je voudrais à présent proposer à l'Assemblée les huit organisations non gouvernementales suivantes : le Centre pour une culture de la paix et de la non violence (« Mali Korak »); le Fonds chrétien pour les enfants; le Forum des éducatrices africaines; l'Appel de La Haye pour la paix; la Fondation Arigatou; le Comité des organisations non gouvernementales auprès du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Save the Children Alliance et la Coalition d'Asie méridionale sur la servitude des enfants.

Puis-je considérer que l'Assemblée accepte que les représentants de ces huit organisations non gouvernementales fassent des déclarations pendant le débat des séances plénières de la session extraordinaire?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale, deux enfants délégués au forum des enfants présenteront les résultats du forum en plénière.

À l'issue de consultations, les deux déléguées d'enfants suivantes ont été désignées : Mlle Gabriela Azurduy Arrieta et Mlle Audrey Chenynut.

Je considère que l'Assemblée générale souhaite entendre ces deux enfants délégués.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à rappeler aux représentants que les déclarations dans le débat en plénière ne doivent pas dépasser cinq minutes.

Pour la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'observateur de la Palestine participera aux travaux de l'Assemblée générale en vertu de la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale du 22 novembre 1974, de la résolution 43/177 du 15 décembre 1988 et de la résolution 52/250 du 7 juillet 1998, sans qu'il soit à nouveau nécessaire de

donner d'autres explications liminaires avant toute intervention de la Palestine à cette session extraordinaire.

Comme je l'ai indiqué dans la lettre que j'ai adressée le 6 mai 2002 aux présidents des groupes régionaux, la Présidente du Conseil interparlementaire de l'Union interparlementaire a demandé à intervenir au cours du débat en plénière de la session extraordinaire.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée, sans pour autant créer un précédent, accepte d'entendre une déclaration de la Présidente du Conseil interparlementaire de l'Union interparlementaire au cours du débat en plénière?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale figure au document A/S-27/1/Rev.1.

Afin d'accélérer ses travaux, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner directement l'ordre du jour provisoire en séance plénière sans le renvoyer au Bureau. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/S-27/1/Rev.1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu des décisions prises par l'Assemblée générale, tous les points à l'ordre du jour seront examinés directement en séance plénière. En outre, les questions de fond dont traitent les points 8 et 9 de l'ordre du jour ont également été renvoyées au Comité plénier spécial de la vingt-septième session extraordinaire pour examen, étant entendu que le débat portant sur ces deux points se déroulera en séance plénière.

Conformément aux décisions adoptées plus tôt, je donne la parole à Mlles Gabriela Azurduy Arrieta et Audrey Chenynut.

Mlle Azurduy Arrieta (*parle en espagnol*) : Nous avons un message du Forum des enfants intitulé « Un monde digne de nous ».

Nous sommes les enfants du monde. Nous sommes victimes d'exploitation. Nous sommes les enfants de la rue. Nous sommes les enfants de la guerre. Nous sommes les victimes et les orphelins du VIH/sida. Nous sommes privés d'une éducation de qualité et de soins de santé. Nous sommes victimes de discrimination politique, économique, culturelle, religieuse et écologique. Nous sommes les enfants dont on n'entend pas la voix; il est temps qu'on nous écoute.

Nous voulons un monde à la hauteur des besoins des enfants, car un monde à la hauteur de nos besoins est un monde à la hauteur des besoins de tous.

Dans ce monde-là, on voit respecter les droits de l'enfant : gouvernements et adultes souscrivent effectivement au principe des droits de l'enfant et mettent en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant; l'environnement est sûr et sain pour les enfants et leurs familles, communautés et nations.

Nous voyons la fin de la guerre : les dirigeants mondiaux qui règlent les conflits par le dialogue pacifique, au lieu d'user de la force; les enfants réfugiés et victimes de la guerre qui sont protégés par tous les moyens possibles et qui bénéficient des mêmes chances que les autres garçons et filles; le désarmement, l'élimination du commerce des armes et la fin de l'exploitation des enfants soldats.

Nous voyons de meilleurs services de santé : des médicaments essentiels à des prix accessibles et des traitements pour tous les garçons et les filles; des partenariats forts et responsables entre tous pour promouvoir une meilleure santé pour les garçons et les filles.

Nous voyons l'éradication du VIH/sida : des systèmes éducatifs qui comprennent des programmes de prévention sur le sida; des tests gratuits et des centres d'orientation; une information sur le VIH/sida gratuite et accessible; des orphelins du sida et des garçons et filles atteints du VIH/sida qui bénéficient des mêmes chances.

Mlle Chenynut : Nous voyons la protection de l'environnement, la conservation et le sauvetage des ressources naturelles; la prise de conscience de la nécessité de vivre dans un environnement sain et

favorable à notre développement; un environnement accessible aux enfants handicapés.

Nous voyons la fin du cercle vicieux de la pauvreté, des comités anti-pauvreté assurant la transparence des dépenses et adressant tous les besoins de l'enfant; l'annulation de la dette mondiale, qui empêche le progrès en faveur des enfants.

Nous voyons une éducation meilleure, des opportunités égales, et l'accès à une éducation de qualité, gratuite, et obligatoire; des environnements scolaires où les enfants sont heureux d'étudier; l'éducation pour la vie qui n'est pas seulement académique, mais qui inclut des leçons de compréhension, droits de l'homme, paix, tolérance et citoyenneté active.

Nous voyons la participation active des enfants, une prise de conscience accrue et le respect parmi les personnes de tout âge, pour le droit de tout enfant à une participation pleine, dans l'esprit de la Convention relative aux droits de l'enfant; la participation active des enfants, dans les processus de prise de décision à tous niveaux et dans la planification, la mise en oeuvre, le contrôle et l'évaluation de toutes les questions concernant les droits de l'enfant.

Nous nous engageons à un partenariat égal dans cette lutte, en faveur des droits de l'enfant. Et, en promettant de soutenir les actions que vous entreprenez en faveur des enfants, nous demandons également votre engagement et soutien dans les actions que nous prenons, car les enfants du monde ne sont pas entendus.

Nous ne sommes pas la source des problèmes; nous sommes les ressources nécessaires pour les résoudre. Nous ne constituons pas une dépense; nous représentons un investissement. Nous ne sommes pas seulement jeunes; nous sommes surtout des êtres humains, des citoyens du monde.

Jusqu'à ce que les autres acceptent leurs responsabilités envers nous, nous lutterons pour nos droits. Nous avons la volonté, le savoir, la sensibilité et l'engagement. Nous promettons que quand nous serons des adultes, nous défendrons les droits de l'enfant avec la même passion avec laquelle nous les défendons maintenant en tant qu'enfants. Nous promettons de nous traiter les uns les autres avec dignité et respect. Nous promettons d'être tolérants et sensibles à nos différences.

Nous sommes les enfants du monde, et malgré nos différences, nous partageons une réalité commune. Nous sommes unis par un combat pour rendre le monde meilleur pour tous. Vous nous considérez le futur, nous sommes aussi le présent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mlle Gabriela Azurduy Arieta et Mlle Audrey Chenynut pour leurs déclarations.

Points 8 et 9 de l'ordre du jour

Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan d'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, ainsi que des résultats obtenus

Réaffirmation des engagements pris et action en faveur des enfants dans les 10 années à venir

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de M. Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka.

Le Président Kumaratunga (*parle en anglais*) : Je dois vous prier de m'excuser d'être le premier adulte à gâcher ce très beau moment consacré aux enfants.

En ce jour où l'Assemblée générale de l'ONU a convoqué cette session extraordinaire sur les enfants, je suis honoré de faire partie d'un mouvement rajeuni de dirigeants du monde et visant à décider pour les enfants et avec eux, et de donner une vitalité neuve à notre conviction qu'eux seuls détiennent les clefs de notre avenir, et représentent la ressource la plus importante des nations.

Je voudrais commencer par citer le Seigneur Bouddha qui a dit « Quelle est la richesse de l'humanité? Les enfants sont la richesse de l'humanité ».

L'époque où nous vivons a été appelée « l'âge des extrêmes ». Le XXe siècle a connu les merveilles du développement rapide des sciences et des techniques, ainsi que des dangers nés de l'abus de ces grandes innovations. Par exemple, la découverte de la fission nucléaire, qui a conduit à des inventions scientifiques révolutionnaires, a aussi conduit à la fabrication d'armes nucléaires. Je pourrais aussi mentionner l'abus

de drogues, qui a conduit à la toxicomanie, et bien d'autres exemples.

En politique, l'apparition d'États-nation indépendants à la suite de la décolonisation a donné lieu au développement de communautés au sein des États, exigeant la reconnaissance de leurs propres États distincts, et conduisant à maints conflits armés, surtout dans les régions décolonisées du monde.

Tout cela a un impact direct en particulier sur les enfants. Des millions d'enfants aujourd'hui souffrent physiquement, psychologiquement et affectivement des effets de la guerre. Ce sont les jeunes qui sont le plus affectés par l'alcool, le tabac et l'abus des drogues, qui représentent le plus grand nombre de victimes du VIH/sida et qui souffrent des conséquences les plus terribles de la misère.

Notre monde et nos modes de vie ont lésé nos enfants. Ceux-ci, en conséquence, sont devenus les auteurs actuels d'attentats, de crimes et de violences. Nous, les adultes, avons la responsabilité de garantir à nos enfants un environnement qui leur permette de croître et de s'épanouir librement. Il est donc bon que nous, chefs de gouvernements et d'organismes privés et non gouvernementaux, nous réunissions ici aujourd'hui pour débattre et pour décider des mesures à prendre pour garantir cet environnement à nos enfants. Chacun de nous ici a, envers nos enfants, l'obligation sacrée d'édifier avec eux un monde digne d'eux et meilleur.

Au Sri Lanka, nous avons pris plusieurs initiatives pour tenir notre promesse aux enfants en plaçant leurs besoins en tête du programme politique du pays. Nous estimons qu'ils ont des droits et ne sont pas simplement un prolongement des adultes. Plusieurs décennies d'engagement continu au Sri Lanka afin d'améliorer les services de santé et d'éducation ont donné lieu à maintes réussites. La gratuité de l'enseignement ainsi que des études supérieures et d'autres appuis à tous nos enfants, bénéficient même aux plus pauvres. Notre taux élevé d'alphabétisation – plus de 90 % chez les hommes et les femmes – témoigne de l'attachement du Sri Lanka à l'éducation sans discrimination sociale ni sexuelle. En 1977, la loi a rendu l'éducation obligatoire. Il y a quatre ans, mon gouvernement a présenté un programme global de réforme de l'éducation visant à la moderniser et à en améliorer la qualité.

La santé a également été mise en priorité. Nous offrons à tous des services de santé gratuits, en mettant l'accent sur les soins primaires. De ce fait, nous avons des taux peu élevés tant de mortalité infantile, juvénile et maternelle que de naissances; nous avons éliminé presque toutes les maladies évitables par la vaccination; et nous avons fourni de meilleures installations sanitaires et de l'eau potable. Toutefois, nous sommes toujours confrontés au défi de la malnutrition et à la menace naissante du VIH/sida.

J'ai bien conscience du fait que les enfants dans mon pays ont été maltraités et exploités, surtout par des adultes. Vu son caractère délicat, la question n'avait pas été abordée. J'ai décidé qu'une mesure audacieuse s'imposait et nous avons promulgué une loi portant création d'une autorité nationale de protection de l'enfant. Le concept de cette autorité chargée de prévenir les sévices et l'exploitation des enfants est nouveau et unique dans notre région. Parmi ses réalisations, on trouve des amendements aux lois visant l'exploitation sexuelle, le trafic d'enfants, les sévices aux enfants, la justice juvénile et la pornographie infantile; des procédures judiciaires favorables aux enfants; des campagnes contre les punitions corporelles; et des programmes de prise de conscience des droits des enfants, ainsi que de leur droit de s'exprimer et de participer librement. Après avoir ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991, nous avons élaboré notre propre charte et ratifié tous les protocoles et toutes les conventions de l'Organisation internationale du travail ayant trait au travail des enfants.

L'un des plus grands défis pour le Sri Lanka ces dernières années a été de protéger les enfants des conséquences de 18 années de guerre civile. Nous fournissons gratuitement à tous les enfants qui vivent dans des zones de conflit des aliments, des soins médicaux et une éducation. Nous faisons également face au problème du recrutement, par des rebelles, d'enfants d'à peine 10 ou 11 ans comme enfants soldats. Nous collaborons avec des organismes internationaux, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour militer contre la conscription des enfants.

Mon gouvernement a mis l'accent sur la prévention de l'abus du tabac, de l'alcool et des drogues, en particulier par les jeunes. Nous avons d'ailleurs réussi à réduire l'usage de ces substances néfastes.

Il est impératif d'investir dans le développement de l'infrastructure sociale et la réduction de la pauvreté si nous sommes déterminés à mettre au premier plan les droits et le bien-être de nos enfants.

J'ai été très honoré d'être avec vous, mes amis, pour lancer cette initiative sans équivalent visant à placer les enfants au coeur de tous nos efforts de développement.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont tant oeuvré pour faire de ce sommet une réalité, sous la direction dynamique de Mme Carol Bellamy, et à ceux qui m'ont permis de faire cette déclaration liminaire. Puisse le Sommet réussir. Je sais qu'ensemble, nous pouvons et devons faire du monde un cadre meilleur pour nos enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une allocution de S. E. M. Ion Iliescu, Président de la Roumanie.

Le Président Iliescu (*parle en anglais*) : Au moment où nous nous réunissons ici aujourd'hui pour une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, la raison de sa remise, il y a près de huit mois, nous reste à l'esprit. Les événements tragiques du 11 septembre nous ont fait comprendre de la façon la plus dramatique la cruelle réalité du monde où nous vivons.

Les expériences traumatisantes vécues récemment mettent en lumière la portée à long terme des documents que nous avons adoptés lors du premier Sommet mondial pour les enfants, en 1990. Je me souviens bien du sentiment de responsabilité, d'engagement et de solidarité entre les générations qui imprégnait nos débats à l'époque. En fait, le Sommet et l'entrée en vigueur ultérieure de la Convention relative aux droits de l'enfant ont réussi à placer le sujet en tête de l'ordre du jour, comme priorité d'action politique au plan tant national qu'international.

Par ailleurs, nous devons accepter l'analyse que le Secrétaire général nous a présentée et qui fait réfléchir, de même que le rapport du Comité préparatoire. La Roumanie souscrit aux recommandations et aux directives stratégiques valables mises en exergue dans le rapport et appuie sans réserve les dispositions tournées vers l'avenir figurant dans le projet de document final et de plan d'action.

La situation des enfants est inséparable de l'état de l'environnement politique, économique et social global. Les enfants sont les plus vulnérables aux fléaux persistants : pauvreté, maladie, conflits armés, discrimination, exploitation et dégradation de l'environnement. Ces questions, mises en relief dans la Déclaration du Millénaire, ont également été débattues lors de la récente Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey. Nous devons certainement procéder à un examen complet de tous les liens logiques lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui aura lieu prochainement à Johannesburg.

À plusieurs égards, le cas de la Roumanie illustre les redoutables problèmes des pays en transition vers une démocratie mûre et une économie de marché fonctionnelle. Un legs épouvantable, surtout en ce qui concerne la situation des enfants, a aggravé les douloureux coûts sociaux d'une transformation radicale. Nous sommes maintenant en mesure de faire état de progrès concrets, que nous devons en grande partie aux conseils et à l'aide que nous ont fournis diverses institutions de l'ONU – en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) – des institutions de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et un grand nombre d'organisations non gouvernementales et de personnes de bonne volonté.

Pour des raisons historiques et aussi pratiques, nous avons dû traiter de la question des enfants placés dans des établissements spécialisés. Bien que, depuis 10 ans, leur nombre ait été réduit à moins d'un tiers de ce qu'il était, nous continuerons d'offrir à tout enfant en détresse un milieu aussi proche que possible du milieu familial normal. Pour nous assurer de manière absolue que les intérêts de l'enfant sont servis et protégés au mieux, nous avons dû suspendre la pratique des adoptions internationales pour une année, en attendant que soient mises en place une législation et des procédures appropriées.

En partenariat étroit avec l'Organisation internationale pour les migrations et la société civile, nous avons mis au point et lancé un plan d'action national contre le trafic des êtres humains, en particulier les enfants. Comme la pauvreté généralisée reste un grand problème en Roumanie, un ensemble complet de mesures a été conçu pour utiliser au mieux les ressources limitées disponibles dans le cadre de notre stratégie nationale de protection de l'enfance, avec la participation des ministères de l'éducation et de

la santé publique, des organismes spécialisés et des autorités locales.

À l'heure actuelle, du lait est distribué gratuitement à tous les bébés. Dans le cadre d'un programme plus large d'amélioration de la qualité des services éducatifs, des fournitures scolaires sont fournies à environ un million d'enfants du primaire et du secondaire. Pour encourager l'assiduité scolaire, en particulier de la part des enfants roms, l'école offre des repas gratuits. Des mesures spéciales d'appui ont été mises au point à l'intention des familles monoparentales; elles cherchent aussi à prévenir les sévices aux enfants, la discrimination et d'autres formes d'exploitation. De nouvelles mesures portent sur d'autres domaines d'importance vitale, tels que les programmes de prévention et l'accès généralisé aux traitements et aux soins pour les malades du VIH/sida, qui doivent être mis en place d'ici la fin de l'année grâce au partenariat avec les institutions des Nations Unies et les sociétés pharmaceutiques pertinentes, et l'iodation universelle du sel d'ici la fin de 2003.

Le Gouvernement roumain a décidé de préparer et de soumettre au Parlement un projet de loi spécial sur les enfants. Nous envisageons également de créer l'infrastructure nécessaire et les mécanismes réglementaires pour le bon fonctionnement de la nouvelle institution que sera le Médiateur pour les enfants.

En Roumanie, nous prenons au sérieux la promesse que nous avons faite aux enfants. Les actes sont plus éloquents que les paroles.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. M. le Roi Letsie III, chef d'État du Royaume du Lesotho.

Le Roi Letsie III (*parle en anglais*) : Nous vous transmettons les salutations et les félicitations chaleureuses du peuple du Lesotho en cette heureuse occasion, Monsieur le Président, alors que vous siégez à la tête de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Cette session arrive à un moment critique, le monde étant confronté à des menaces et à des défis relatifs au bien-être des enfants.

Il y a plus d'une décennie, le Sommet mondial pour les enfants avait lieu ici, au Siège de l'ONU. Il adoptait la Déclaration et le Plan d'action par lesquels nous, dirigeants du monde, nous engageons ensemble à assurer un avenir meilleur à chaque enfant. Quand nous

faisons le point des progrès réalisés en la matière, nous constatons que les résultats sont mitigés. Bien que des progrès considérables aient été faits pour ce qui est des objectifs énoncés dans la Déclaration, des menaces et des défis neufs sont apparus. C'est pourquoi nous devons nous réunir à nouveau pour examiner nos réalisations, formuler de nouvelles stratégies et fixer de nouveaux objectifs afin de créer un monde meilleur pour les enfants.

Pour la plupart d'entre nous dans le monde en développement, en particulier dans les pays de l'Afrique sub-saharienne, les principaux problèmes nous empêchant de nous acquitter des obligations que nous nous étions données en 1990 sont notamment l'insécurité, la pauvreté considérable et généralisée, la famine, la dégradation de l'environnement, les conflits internes et la propagation des maladies, y compris le VIH/sida et le paludisme. Pour nous donc, un monde digne des enfants, cela veut dire un monde où les enfants ne sont ni tués, ni mutilés ni déplacés par des conflits armés incessants; un monde où les enfants ne sont pas enrôlés de force dans des organisations militaires; un monde où les enfants ne sont pas soumis à des violences et à des mutilations sexuelles traumatisantes. Et surtout, un monde où les enfants ne deviennent pas des orphelins indigents victimes du sida et de la faim; bref, un monde où les enfants sont entourés et deviennent des adultes à part entière dans un environnement calme qui leur permette de montrer leurs talents et leur créativité naturels.

Depuis le dernier Sommet, des réussites notables ont été enregistrées dans le mouvement mondial en faveur des droits de l'enfant. La mise en oeuvre de l'étude Machel sur les effets de la guerre sur les enfants a abouti à la création d'un Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants. Cette mesure renforce la réponse internationale aux enfants pris dans des situations de conflit en permettant au Conseil de sécurité d'agir pour les protéger.

Dans ce contexte, nous saluons la promulgation du Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant portant sur le recrutement d'enfants, garçons et filles, dans le service militaire, soit par les forces nationales, soit par des forces non étatiques, ainsi que la résolution 1261 (1999). Mon gouvernement appuie les efforts des organismes des Nations Unies et des autres partenaires internationaux visant à en appliquer immédiatement les dispositions.

Depuis le dernier Sommet, la communauté mondiale a élaboré des protections juridiques pour les enfants exposés à des formes dangereuses de travail et pour les enfants pris au piège insidieux de l'exploitation sexuelle à fins commerciales. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant est entrée en vigueur et un mécanisme de contrôle est mis en place. Ces développements mondiaux et régionaux enhardissent les gouvernements nationaux à prendre des mesures qui feront une différence dans la vie de leurs enfants.

Le Gouvernement du Royaume du Lesotho a distribué avec succès la Convention relative aux droits de l'enfant en Sesotho dans tout le pays. Les jeunes et les organisations nationales jouent un rôle actif dans la mise en oeuvre de cette Convention. De même, des enfants et des jeunes ont participé activement à réunions préparatoires nationales, régionales et internationales pour cette session extraordinaire, donnant aux enfants du Lesotho la possibilité d'apporter d'utiles contributions au document final. Cet exercice a été mené avec la ferme conviction que les enfants ont le droit de s'exprimer librement et que leurs points de vue doivent être respectés et encouragés pour toutes les questions qui les intéressent. En outre, des jeunes participent aux processus de réforme juridique ainsi qu'à la formulation d'une vision nationale de développement à long terme. Nation jeune à population jeune, le Lesotho apprécie vivement la contribution des enfants et des jeunes à son développement socioéconomique.

Le Gouvernement et le peuple du Lesotho sont d'avis que l'accès à l'éducation de base et à l'alphabétisation est un droit fondamental pour tous les enfants. Nous sommes également attachés à assurer un bon départ dans la vie aux jeunes enfants pour reconnaître leur droit aux soins et pour aider au succès ultérieur de leurs études. Guidé par ce principe et à la suite du Sommet du Millénaire, le Lesotho a pris une mesure audacieuse en introduisant l'enseignement primaire universel gratuit. D'ici à 2006, tous les écoliers du primaire dans le pays auront accès à l'enseignement fondamental. Depuis le lancement de l'enseignement primaire gratuit, nous avons connu un accroissement substantiel d'inscriptions scolaires, nombre d'enfants plus âgés abordent l'école avec ardeur. Dans le cadre de cette campagne nationale, les programmes d'alphabétisation des enfants non scolarisés ont été élargis et des programmes de

développement précoce sont mis en place au niveau des communautés commencent à voir le jour.

Dans le domaine alimentaire et nutritionnel, des efforts considérables sont faits pour combattre les déficiences nutritionnelles par une nourriture riche en vitamine A et d'autres suppléments. La campagne universelle de consommation de sel iodé est en cours. De grands progrès ont été enregistrés dans la couverture universelle d'immunisation ainsi que dans l'accès universel à une eau potable et à des moyens d'hygiène adéquats. L'hygiéniste communal joue un rôle central pour que la collectivité ait accès à des services de santé de base et que les femmes enceintes aient accès à des soins prénataux de qualité.

Alors que nos efforts commencent à porter leurs fruits, de nouveaux défis apparaissent. Parmi eux, citons la prévalence de la maladie meurtrière du VIH/sida, surtout chez les jeunes et les enfants. Avec des niveaux croissants de pauvreté, le VIH/sida non seulement menace d'anéantir tous les progrès que nous avons faits dans le secteur de la santé, mais il est aussi largement responsable de la désintégration des familles – perte de revenus des ménages, travail des enfants accru, négligence et exploitation, et scolarisation moindre. Les structures changeantes de la cellule familiale, causées par la pauvreté croissante des ménages, le chômage et l'emploi saisonnier, ont érodé les structures d'appui traditionnelles pour les enfants sans soins parentaux, y compris ceux que le VIH/sida a rendu orphelins. La nécessité pour la communauté en bloc, d'assurer de nouveaux rôles de protecteur des enfants les plus vulnérables, devient encore plus urgente, et nous sommes donc déterminés à persévérer et à réorienter nos maigres ressources vers la création d'un environnement pour les enfants, conforme aux valeurs de base et aux principes et engagements consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

En raison de la complexité de la tâche et des importantes ressources financières et techniques nécessaires à sa mise en oeuvre, nous espérons que le système des Nations Unies et la communauté internationale continueront de nous aider dans nos efforts pour concrétiser tous les droits de nos enfants. En créant un environnement favorable au développement des enfants, nous devons traiter globalement des facteurs sociaux, économiques et idéologiques qui ont bloqué la réalisation de nos

obligations selon la Convention relative aux droits de l'enfant.

En protégeant les enfants et en traçant une nouvelle voie pour leur avenir, nous devons redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté. Comme nous le savons tous, les enfants sont les plus touchés par elle car elle frappe la racine même de leur potentiel de développement – leur esprit et leur corps en croissance. De plus, nous devons changer de mentalité et traiter chaque enfant comme une personne ayant une valeur intrinsèque que la nature a gratifié de dons uniques ayant le potentiel d'enrichir considérablement notre vie si ont leur permet de s'épanouir.

Avant de terminer mes observations, je voudrais rendre hommage à tous ceux et celles qui ont participé aux travaux préparatoires de cette réunion. Un hommage particulier va à l'Ambassadrice Durrant, de la Jamaïque, Présidente du Comité préparatoire, pour ses efforts énergiques visant à parachever le Plan d'action et la Déclaration pour cette session. Le succès de cette réunion illustre largement les efforts inlassables et le dévouement des bureaux locaux des institutions des Nations Unies et des organisations des droits des enfants, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Save the Children Alliance.

Nos succès et nos revers de la décennie écoulée en visant les objectifs du Sommet mondial pour les enfants de 1990 et la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant nous ont beaucoup appris. À nous de tirer les enseignements voulus en nous réengageant à créer un monde plus sûr, plus juste et plus sain pour nos enfants. Le rapport de Secrétaire général, « Nous, les enfants », montre que notre inaptitude à réaliser la plupart des objectifs du Sommet mondial pour les enfants n'est pas due au fait qu'ils étaient trop ambitieux, inabordables ou techniquement inaccessibles, mais surtout faute des décisions politiques indispensables. À cet égard, je partage l'avis exprimé par le Secrétaire général lorsqu'il dit que pour assurer un avenir meilleur à nos enfants,

« Les dirigeants à tous les échelons du gouvernement et de la société civile doivent faire preuve de la volonté nécessaire pour qu'un changement décisif se produise dans la manière dont se font les investissements nationaux en faveur du bien-être des enfants. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée

aux enfants doit être le moment où sera fait ce premier pas. » (A/S-27/3, par. 47)

J'espère sincèrement que nous entendrons tous cet appel, dans l'intérêt de tous les enfants du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux délégations que les interventions en plénière sont limitées à cinq minutes.

L'Assemblée va à présent entendre une allocution de S. E. M. Bernard Makuza, Premier Ministre de la République rwandaise.

M. Makuza (Rwanda) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom propre, permettez-moi de vous présenter mes sincères et chaleureuses félicitations pour votre brillante élection comme Président de cette session consacrée aux enfants, et nous exprimons toute notre gratitude aux organisateurs.

Il vous souviendra certes que les présentes assises auraient pu se tenir en septembre dernier, n'eut été la terrible tragédie du 11 septembre, qui a emporté des vies humaines innombrables. Une occasion de plus nous est donc offerte pour adresser toute notre sympathie à ceux qui y ont perdu les leurs et pour leur réitérer le soutien de mon peuple et du Gouvernement rwandais, déterminés à combattre le terrorisme sous quelque forme qu'il soit.

Il y a 12 ans, le Rwanda, comme d'autres pays Membres des Nations Unies, s'engageait, pour 10 ans, à mettre en oeuvre les diverses actions en faveur de l'enfant.

Aujourd'hui, l'heure est donc au bilan. En ce qui concerne le Rwanda, mon pays, malgré une période de 4 ans, de 1990 à 1994 que je pourrais qualifier d'interruption de la mise en oeuvre du plan d'action, nous pouvons être fiers que, malgré le contexte difficile subséquent au génocide, les 8 dernières années ont été marquées par quelques réalisations substantielles dont, premièrement, la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux protocoles facultatifs additionnels. Et c'est dans ce cadre que le Gouvernement rwandais a entrepris un processus de révision constitutionnelle et juridique qui veillera à ce que la législation soit désormais conforme à ces instruments internationaux.

Deuxièmement, le Rwanda a aussi adhéré au Mouvement mondial « Dites oui pour les enfants » et la

population rwandaise a massivement voté les trois actions prioritaires, à savoir la lutte contre le sida, mettre fin à la violence et à l'exploitation des enfants et garantir l'éducation à chaque enfant.

D'autres actions et efforts ont été également menés, entre autres: la mise en place d'un Programme national pour l'enfant; la réhabilitation de l'infrastructure scolaire au lendemain du génocide, ce qui a permis à plus d'un million et demi d'enfants à regagner l'école; l'adhésion au programme « Éducation pour tous »; la campagne contre les violences et abus sexuels commis sur les enfants et enfin la mise en place du programme élargi de vaccination pour les enfants de moins de 5 ans.

Comme vous le savez sans doute, la dernière décennie a été pour le Rwanda marquée par de fortes turbulences qui ont culminé avec le génocide de 1994 qui a emporté plus d'un million de victimes innocentes et nous a laissé 500 000 enfants orphelins ou séparés des leurs, dont 65 000 sont chefs de ménage. À ceux-là s'ajoutent les enfants de la rue, les enfants orphelins du VIH/sida, les enfants dont les parents sont en détention, les enfants vivant en exil et les anciens enfants soldats.

Le Gouvernement rwandais en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux a déployé tous les efforts pour venir en aide à toute cette catégorie de personnes. C'est ainsi que plus de 120 000 enfants ont pu retrouver leurs familles ou être placés dans des familles d'accueil, que 4 400 enfants soldats ont été démobilisés et ont réintégré la société, qu'un programme d'éducation et de réinsertion sociale est actuellement en cours en faveur des anciens enfants soldats et, enfin, que tous les enfants de moins de 14 ans suspectés de crime de génocide et emprisonnés, ont été libérés et suivent, pour le moment, un programme de réinsertion sociale.

Le génocide de 1994 et ses conséquences ont fort perturbé la réalisation de tous nos efforts et engagements en faveur de l'enfant. Actuellement les défis sont énormes et l'ampleur des besoins dépasse, certes, les moyens disponibles.

C'est pour cela que nous lançons, du haut de cette tribune, un appel à la communauté internationale pour qu'elle nous épaulé, premièrement, dans le programme d'assistance aux rescapés du génocide les plus nécessaires; deuxièmement, dans l'accès aux vaccins, même les plus chers comme celui de l'hépatite et de la

méningite; troisièmement, dans le rapatriement d'enfants rwandais adoptés dans certains pays sans le consentement ni de leurs parents ni du Gouvernement rwandais; quatrièmement, dans le financement des programmes liés aux services de santé de base et d'éducation pour tous; et, enfin, dans le financement des programmes de lutte contre le sida, surtout celui de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant.

Le Gouvernement rwandais, comme toutes les autres nations ici présentes, est préoccupé par de nombreuses violations des droits de l'enfant commises dans le monde entier. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous devons dire « Non » à toutes ces pratiques honteuses et dégradantes que sont le commerce des enfants, leur prostitution, leur utilisation dans les conflits armés et j'en passe.

Après les vicissitudes historiques que le Rwanda a vécues, mon pays est déterminé à investir dans l'enfance. Et je voudrais, pour terminer, recommander que, dans toutes nos décisions et actions quotidiennes, une priorité soit mise sur l'intérêt supérieur de l'enfant et que, de ce fait, l'enfant reste au centre de nos préoccupations.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. Stjepan Mesić, Président de la République de Croatie.

M. Mesić (Croatie) (*parle en croate; texte en anglais fourni par la délégation*) : Je ne suis pas venu ici vous parler de déclarations ou de résolutions ni vous présenter des statistiques et des chiffres. Je suis venu vous parler des enfants, des enfants du monde où nous vivons, des enfants auxquels notre monde d'aujourd'hui refuse souvent le droit de vivre et, encore plus fréquemment, ne leur offre pas la possibilité de mener la vie qu'ils méritent – en tant qu'êtres humains et qu'enfants.

Nous, les politiques placés aux plus hautes responsabilités, représentons ce monde, et nous le gouvernons en dirigeants de nos pays. Nous avons assumé cette responsabilité.

J'ai une question à vous poser. Au rappel des milliers – des dizaines et des centaines de milliers – d'enfants mendiants, ouvriers et soldats, d'enfants victimes de violences domestiques et de sévices sexuels, osez-vous dire « nous faisons tout notre possible et ce monde ne peut pas être meilleur qu'il n'est, même pour les enfants »?

Je ne peux pas dire cela ni n'oserai le dire. Je suis convaincu que ce monde peut et doit faire mieux. Pour les enfants également.

Je voudrais poser une autre question. Face aux informations sur le nombre d'enfants qui n'ont pas la moindre chance d'atteindre l'âge adulte parce qu'ils vont mourir de faim ou bien de maladies curables – incurables dans leur cas parce qu'ils n'auront jamais accès aux médicaments – ou aux informations sur le nombre d'enfants qui n'ont pas la possibilité d'aller à l'école et d'apprendre au moins les rudiments, osez-vous dire « nous avons fait tout ce qui pouvait l'être, et nous ne pouvons pas faire mieux dans le monde actuel – même pour les enfants »?

Je n'ose pas dire cela. Je n'ai absolument aucun doute que ce monde non seulement doit être meilleur mais aussi le peut – surtout pour les enfants.

Je sais bien que la situation des enfants est meilleure qu'hier, littéralement. Je sais aussi qu'elle est bien meilleure qu'au milieu du XXe siècle. Enfin, je sais qu'elle est infiniment meilleure qu'au début du XXe siècle – pour ne pas remonter plus loin dans le passé.

Mais regardons la vérité en face. La situation des enfants n'est pas bonne et, dans certaines régions du monde, particulièrement dans les pays sous-développés – mais ailleurs aussi –, elle est catastrophique.

J'ai déjà parlé des enfants ouvriers, mendiants et soldats, des enfants condamnés à mourir de faim et de maladies curables, des enfants condamnés à l'analphabétisme et à l'absence d'éducation et des enfants qui sont victimes de violences de toutes sortes.

Tant qu'il y aura, ne serait-ce qu'un enfant, dans cette situation, nous ne pourrons pas accepter la condition des enfants dans le monde. Nous devons lutter contre ce problème tant séparément qu'ensemble. Certains ne peuvent tout simplement pas affronter ce problème seuls, tandis que d'autres ont du mal même à décider ce qu'ils pourraient faire. Mais, si nous le désirons vraiment, ensemble nous y parviendrons.

Il nous faut donc des mesures concertées et coordonnées, un effort à long terme, des notions bien claires et, bien sûr, les fonds nécessaires. C'est justement au sein de l'ONU que ceci pourra se faire ou, pour être net, ce n'est qu'au sein de l'ONU. Néanmoins, on sait depuis longtemps que les réalisations de l'ONU ne sont que l'expression des

désirs des États Membres et on en a souvent la confirmation. Ce qui nous ramène à nous-mêmes.

Nous – c'est à dire les États et leurs principaux politiques – devons regarder la réalité en face pour ensuite nous entendre sur un plan d'action. Ce faisant, nous devons bien avoir conscience du fait que nous n'accomplirons pratiquement rien à moins de partir du principe que, ce n'est qu'en replaçant le problème de nos enfants dans le contexte général des problèmes du monde actuel est confronté, que nous pourrons l'aborder.

Permettez-moi d'énumérer même brièvement les facteurs fondamentaux auxquels il faut attribuer la situation actuelle inacceptable des enfants du monde et – permettez-moi d'ajouter – bien que je sorte ce faisant du cadre de cette session – que les enfants ne sont pas les seuls concernés.

Parmi ces facteurs il faut compter le fait que la démocratie ne s'est pas encore généralisée et qu'elle n'a pas atteint le même niveau partout pour ce qui est notamment du respect strict des droits de l'homme, y compris des droits de l'enfant; l'insuffisance de la protection sociale; les guerres et conflits internes; le sous-développement; le chômage massif; l'ignorance de ce qu'il est criminel de faire travailler les enfants ou de les utiliser comme soldats, et de ce que l'absence d'éducation prive d'avenir non seulement les enfants mais aussi les pays où ils vivent.

Autrement dit, la progression et le renforcement de la démocratie, le développement de la protection sociale, l'élimination des guerres et des conflits armés de toutes sortes, les investissements dans le développement et l'aide au développement et, parallèlement, la réduction du chômage, une plus grande sensibilisation à la nécessité d'assurer aux enfants une enfance sans souci puis un enseignement: tout cela améliorera le statut global des enfants dans le monde ainsi que de la race humaine en général.

Si nous voulons véritablement donner aux enfants du monde un avenir meilleur après les événements tragiques de l'an dernier dans cette ville-ci et à Washington, il faudra certes éliminer notamment le terrorisme mondial car les enfants sont aussi maltraités lorsqu'ils sont formés au terrorisme. Par ailleurs, partout dans le monde, ils en sont souvent aussi les victimes.

Le moment est venu de changer les choses, partout dans le monde. Le moment est venu de rendre à nos enfants leur enfance, de leur donner des chances d'avenir et d'assurer ainsi l'avenir de nos nations.

Je déclare que la République de Croatie appuiera et participera activement, dans le contexte des efforts entrepris par les Nations Unies, à tous projets ayant pour thème l'amélioration de la condition des enfants dans le monde.

Je déclare que mon pays poursuivra inlassablement une politique de paix, fermement convaincu que ce n'est que dans la paix que l'on peut bâtir la démocratie et assurer le développement sans lesquels il ne peut y avoir de vie digne pour les enfants, pour la population active ni pour les personnes âgées. Je répète : nous avons assumé cette responsabilité. Comportons-nous en conséquence. Rendons notre monde meilleur pour les enfants mais aussi pour d'autres.

J'ai commencé par une question et je terminerai par une autre question : le pouvons-nous? C'est le lieu et le moment de répondre à cette question. Il est grand temps. Répondons-y ensemble et par l'affirmative. Faisons ensuite ce qu'il faut faire pour le bien de nos enfants et des enfants de leurs enfants, pour l'avenir du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Nambar Enkhbayar, Premier Ministre de la République de Mongolie.

M. Enkhbayar (Mongolie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un très grand honneur de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, au nom du Gouvernement et du Conseil national pour les enfants de Mongolie. La Mongolie, nation jeune où les enfants de moins de 18 ans représentent plus de la moitié de la population, attache la plus grande importance à cette session extraordinaire qui doit nous donner la vision, l'engagement et l'impulsion nécessaires pour remplir la promesse d'un avenir meilleur pour tous les enfants à l'aube du XXI^e siècle.

Le rapport du Secrétaire général intitulé « Nos les enfants : Examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » laisse voir des résultats mitigés avec des progrès mais aussi des reculs. Il est encourageant de constater que

d'importants progrès allant dans le sens d'un certain nombre d'objectifs importants du Sommet ont été enregistrés. Citons par exemple une réduction considérable des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, des taux d'immunisation des enfants élevés et soutenus, une augmentation du taux de scolarisation des enfants et d'alphabétisation des adultes, ainsi qu'une plus grande prise de conscience de la question des droits de l'enfant partout dans le monde. En résumé, les questions qui se rapportent aux enfants bénéficient d'une attention prioritaire au niveau national et mondial.

Toutefois, il reste fort à faire pour bien venir à bout des menaces tant persistantes que naissantes auxquelles doivent faire face les enfants pour survivre et progresser. Il est tout à fait inacceptable qu'à une époque de prospérité et de potentialité mondiales sans précédent plus de 10 millions d'enfants meurent encore chaque année – souvent de maladies que l'on pourrait facilement éviter – que 170 millions d'enfants souffrent encore de malnutrition et que près de 120 millions d'enfants n'ont jamais fréquenté l'école.

Pour remédier à cette situation décourageante, il faut que le monde entier investisse sans compter dans les enfants. En investissant dans nos enfants, dans leur santé et leur éducation, nous pourrions combattre la pauvreté persistante et en briser le cercle vicieux. En investissant dans les services sociaux de base et notamment dans la formule « 20/20 », nous pourrions sauver davantage de vies irremplaçables et préparer nos enfants, dès leur plus jeune âge, à devenir des citoyens productifs. En investissant dans les enfants nous respecterons notre devoir moral de créer un monde digne des enfants.

La dernière décennie nous a appris que si l'on n'a pas réussi dans certains domaines importants c'est surtout faute d'avoir suffisamment investi dans les enfants. C'est pourquoi nous demandons à cette session extraordinaire, et notamment aux tables rondes interactives de dirigeants du monde entier – j'aurai l'honneur de coprésider l'une d'elles cet après-midi – de renouveler notre engagement sans réserve de donner la priorité aux enfants en prenant des mesures pratiques de suivi assorties de délais.

L'une des priorités que je voudrais souligner est l'éducation de qualité. Il va sans dire que l'éducation est un facteur essentiel pour parvenir à un monde où les individus pourront réaliser leur plein potentiel et

mener des vies productives. Il faut donc faire en sorte que tous les enfants aient accès à l'éducation primaire gratuite, obligatoire et de bonne qualité.

À cet égard, je voudrais souligner, entre autres, l'importance de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, proclamée par l'Assemblée générale lors de sa cinquante-sixième session, en décembre dernier, qui représente une initiative mondiale d'importance pour remplir nos engagements réitérés en faveur de l'éducation pour tous.

La création d'un monde digne des enfants nécessite de réels partenariats entre tous les intervenants : parents, gouvernements, parlements, organisations non gouvernementales, société civile, secteur privé et médias, ainsi qu'organisations régionales et internationales. Il importe aussi d'obtenir la participation active des enfants eux-mêmes au façonnement du monde dont ils hériteront.

Lorsqu'on se penche sur la mise en oeuvre nationale des objectifs du Sommet, il est satisfaisant de noter que, malgré les énormes difficultés et limitations économiques de la période actuelle de transition, la Mongolie a été en mesure de réaliser les objectifs nationaux de réduction du taux de mortalité des nourrissons et des moins de cinq ans; de réduire fortement le nombre d'enfants non scolarisés; d'améliorer l'immunisation des enfants; et de développer une approche axée sur les droits de l'enfant lors du traitement de questions les affectant.

Le Gouvernement mongole accorde une importance primordiale aux enfants dans son programme visant à garantir la sécurité et le développement des personnes. Il a augmenté son investissement dans le secteur social, notamment dans l'infrastructure et les services sociaux de base, en prenant à sa charge le coût des dortoirs, en donnant des fournitures scolaires aux enfants de familles pauvres ou nombreuses dans les écoles secondaires, et en octroyant des bourses d'enseignement supérieur aux enfants de familles pauvres et pastorales, ainsi qu'aux familles qui comptent trois étudiants ou plus. Ainsi, nous avons été en mesure d'améliorer la qualité de l'éducation, d'augmenter le nombre d'écoles secondaires et le taux de scolarisation, et de promouvoir des débouchés éducatifs pour les enfants, en particulier pauvres et vulnérables.

Mais nous avons encore de redoutables défis à affronter pour garantir une croissance soutenue et un

développement durable, réduire substantiellement la pauvreté et le chômage, et bien résoudre et prévenir les problèmes jusqu'ici dissimulés concernant les enfants des rues, la délinquance juvénile, l'abus d'alcool et de tabac, et les nouvelles menaces internationales comme le trafic d'enfants et la diffusion de maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida. Dans nos efforts pour garantir le bien-être des enfants, nous avons mené une coopération étroite avec les organisations internationales, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), des fondations telles que l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et SOROS, des organisations non gouvernementales comme Save the Children, et d'autres partenaires bilatéraux et internationaux.

Pour terminer, je voudrais réitérer la volonté de mon gouvernement de n'épargner aucun effort pour mettre en oeuvre les buts et objectifs envisagés dans la Déclaration et le Plan d'action, en partenariat étroit et actif avec nos confrères et avec les organisations régionales et internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal.

Le Président Wade : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole et de participer à ce débat général de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants.

Mais, Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir participé au Sommet de Dakar sur le partenariat avec le secteur privé pour le financement du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et de m'avoir rendu visite. Pour nous, Africains, le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, grâce à ses composantes de partenariat avec le secteur public, représenté par le G8, et de partenariat avec le secteur privé, est à la fois une vision et une stratégie, et il est le seul moyen de réinsérer l'Afrique dans la compétition internationale, à armes égales, pour assurer la croissance de l'économie mondiale.

Il me plaît, avant tout, de rendre hommage à mon frère et ami, le Président Nelson Mandela, ainsi qu'à Madame Graça Machel, qui, de par leur initiative mobilisatrice, ont pris la tête d'un vaste mouvement

sans précédent à l'échelle planétaire, en faveur des enfants.

L'évaluation du Plan d'action adopté, lors du Sommet de 1990, par les dirigeants du monde entier, a permis de constater que des progrès notables ont été réalisés en faveur de la survie, du développement et de la protection des enfants. Pour ma part, je voudrais résumer l'essentiel de mon document écrit, en expliquant surtout ce que nous avons fait au Sénégal.

Concernant notre pays, donc, je n'insisterai pas sur les résultats de l'évaluation des objectifs de fin de décennie. Je voudrais tout juste signaler que le Sénégal a été l'un des premiers pays au monde à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant, et a joué un rôle actif pour son adoption par tous les pays, et aujourd'hui nous nous efforçons de l'appliquer.

La mise en oeuvre de mesures vigoureuses a également contribué à faire reculer les maladies infantiles, réduire la malnutrition et améliorer les conditions de vie des filles et des femmes, en leur assurant un accès égal à la santé et à l'éducation.

Depuis l'avènement de l'alternance démocratique au Sénégal, et grâce à la tenue du Forum mondial sur l'éducation, le Sénégal a fait du développement de la petite enfance une de ses principales priorités. Au Sénégal, nous pratiquons la généralisation des programmes de vaccination, la supplémentation en fer et en vitamine A, l'iodation du sel, la promotion de l'allaitement maternel exclusif, la surveillance et l'éducation nutritionnelles. Le projet de nutrition communautaire est érigé en programme de renforcement de la nutrition dont les principaux bénéficiaires sont les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes ainsi que les femmes allaitantes. L'Association éducation et santé de la Présidente a lancé un programme de production de spiruline pour enrichir l'alimentation.

La poliomyélite est pratiquement éradiquée au Sénégal et le ver de Guinée a totalement disparu. Vous savez, en outre, que nos résultats de lutte contre le VIH/sida sont appréciés, puisque le taux de prévalence dans notre pays est aujourd'hui de 1,5% et nous nous préoccupons beaucoup plus de faire barrage au sida – nous n'avons pas de crainte d'expansion de la maladie. Nous développons la recherche sur le sida avec deux sommités mondiales que compte notre pays.

En février 2003, sous les auspices du Ministère de la santé, la même association organisera, à Dakar, un séminaire avec les chercheurs les plus réputés du monde, contre le paludisme, qui est un autre fléau, sur le thème « Le palu, ça suffit ».

Sur l'objectif déclaré d'éduquer tous les enfants, nous avons lancé l'initiative de la « case des tout-petits » qui généralise le pré-scolaire et sera construite dans chacun des 28 000 villages du Sénégal. Les enfants de 2 à 4 ans y sont admis, et ils sont habitués à des jeux éducatifs de l'esprit, ce qui est un avantage des enfants de l'Occident par rapport aux enfants d'Afrique, et en plus, dans la journée, le grand-père ou la grand-mère vient leur raconter une de nos légendes si bien connues, avec une morale à la clef.

En outre, en ce qui concerne la jeunesse, elle constitue un intérêt majeur, et nous construisons dans chaque département ce que nous appelons un espace jeunes, dans lequel les jeunes peuvent jouer de théâtre, s'entretenir et taquiner de l'internet.

Toutes ces mesures sont renforcées par un plan institutionnel. Sur le plan institutionnel, nous avons créé un ministère de la santé et de la petite enfance, et nous voulons ancrer la petite enfance à la famille, et consolider la famille sénégalaise.

En ce qui concerne les jeunes, nous avons toujours deux jeunes députés à l'Assemblée nationale, dont au moins un étudiant. Et nous avons créé un ministère de la jeunesse, qui s'occupe des problèmes des jeunes et qui s'occupe en même temps de la lutte pour la défense de l'environnement.

Il faut enfin souligner la mise en place de mécanismes de dialogue avec la jeunesse, notamment le Conseil national de la jeunesse et le Parlement des enfants qui existent aujourd'hui au Sénégal.

Le rapport du Secrétaire général qui a procédé à une analyse sans complaisance de la situation des enfants dans le monde, et plus particulièrement ceux de l'Afrique subsaharienne, a identifié les défis que nous, dirigeants, devons relever pour construire un monde digne des enfants. Ces défis semblent avoir été bien perçus par les États membres de l'Union africaine, qui ont adopté une Déclaration et un Plan d'action lors du Sommet de Lusaka en juillet 2001. Les grands axes de cette position commune africaine ont été présentés et discutés par nos représentants, lors de la troisième session qui s'est tenue ici à New York.

La présente session doit être l'occasion pour nous, dirigeants, de déclarer solennellement notre ambition, non seulement de consolider les acquis, mais de construire pour nos enfants, un monde digne d'eux. Ce sera un monde fait de paix, de solidarité, de progrès économique et social avec un accès à l'éducation, aux soins de santé et à une nourriture de qualité pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Runaldo Ronald Venetiaan, Président de la République du Suriname.

Le Président Venetiaan (*parle en anglais*) : Ma délégation tien à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général, la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'ensemble du système des Nations Unies, pour leurs préparatifs précieux en vue de cette session extraordinaire et pour les documents qui nous ont été distribués. Nous tenons aussi à féliciter le Bureau du Comité préparatoire des efforts inlassables qu'il a déployés pour préparer le document final de cette session extraordinaire.

Lors du Sommet mondial pour les enfants de 1990, nous avons promis d'accroître le bien-être de nos enfants. Plus d'une décennie s'est écoulée depuis. Le Suriname a fait des progrès importants vers les objectifs fixés lors du Sommet mondial de 1990, et ce en dépit de contraintes politiques, structurelles et financières. Il y a bien eu des progrès pour les enfants. Nous avons évalué nos lois nationales, et nous avons entamé le long processus de modification des lois qui ne sont pas conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant. Par exemple, l'Assemblée nationale du Suriname a adopté une loi en vue d'éliminer la discrimination contre les enfants nés hors mariage.

Les services de vaccination ont été améliorés; le taux de mortalité maternelle a diminué; et des efforts importants ont été déployés pour prévenir les maladies infantiles et la malnutrition.

Afin de garantir le droit à l'éducation pour tous, le Gouvernement s'emploie activement à mobiliser davantage de ressources afin d'investir dans le secteur de l'éducation.

Des programmes de prévention et de traitement de la toxicomanie sont offerts aux jeunes, tandis que des programmes d'autonomie fonctionnelle permettent d'informer les enfants des risques pour la santé et de

leur faire acquérir les connaissances nécessaires pour faire des choix sains.

En 1999, un congrès de jeunes s'est tenu au Suriname, qui a entraîné la création du Conseil national de la jeunesse, organe chargé de conseiller le Gouvernement sur les questions relatives aux enfants.

Nous avons mené une analyse de la situation des enfants, ainsi qu'une étude du travail des enfants; les résultats montrent que des progrès importants ont été réalisés. Mais tant qu'il y a encore des enfants qui ne bénéficient pas de services sociaux de base, de soins de santé de base et d'une éducation de base, et tant que des enfants subissent des sévices et sont exploités, nous ne pouvons pas être satisfaits et ne le serons pas.

Parmi les plus grands obstacles que nous devons tous surmonter pour promouvoir et protéger les droits des enfants, il y a la pauvreté, la pandémie du VIH/sida, le paludisme et la guerre.

Les enfants sont les plus touchés par la pauvreté. Son élimination doit donc demeurer l'une des priorités de nos efforts de développement.

Des mesures urgentes s'imposent si nous voulons freiner et diminuer la propagation du VIH/sida d'ici à 2015. Pour cela, nous devons tous faire des efforts globaux et concertés, et avoir beaucoup plus de ressources qu'actuellement.

Ce constat vaut également pour la lutte contre des maladies comme le paludisme. Au Suriname, cette maladie est réapparue comme une cause importante de morbidité et de mortalité chez les habitants des forêts pluviales primitives qui recouvrent presque tout mon pays.

Prenons les mesures audacieuses nécessaires pour créer un monde vraiment digne des enfants. Lorsque nous, les adultes, examinons les statistiques sur les familles de notre génération, nous voyons que nous sommes parmi les survivants. Nous avons survécu aux difficultés du monde où nous avons grandi. Engageons-nous à créer un monde où nos enfants seront tous des survivants.

Que tous les enfants survivent.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Marc Forné Molné, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre.

M. Forné Molné (Andorre) (*parle en catalan; texte français fourni par la délégation*) : Les tristes événements survenus le 11 septembre dernier à New York nous ont obligés à reporter ce sommet. Le souvenir des victimes de cette tragédie et le désir de surmonter et de lutter contre de tels actes renforcent notre volonté de combattre l'intolérance et le fanatisme. L'éducation est l'un des aspects clefs de la formation des personnes. Cohabiter dans le respect d'autrui dans une société juste, démocratique et égalitaire doit être l'un des piliers fondamentaux de la formation de nos jeunes.

Nous nous félicitons de la tenue de cette session extraordinaire car nous sommes convaincus que si nous voulons créer un monde plus juste pour tous, les mesures visant nos citoyens les plus jeunes sont d'une importance capitale et doivent occuper une place prééminente dans les activités de cette Organisation, qui déploie d'énormes efforts pour améliorer les conditions de vie des peuples du monde entier.

D'emblée, je voudrais féliciter Mme Bellamy et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour leur effort important de coordination durant les préparatifs de cette session extraordinaire et pour le travail énorme qu'ils effectuent en faveur des enfants. Je tiens aussi à féliciter l'Ambassadrice de la Jamaïque, Mlle Durrant, qui a travaillé sans relâche tout au long du processus de négociation, en sa qualité de Présidente du Comité préparatoire. Cependant, nous sommes également conscients de l'énorme travail accompli par toutes les personnes qui ont participé à la préparation de cette session, et nous les remercions tous de leur dévouement.

Quel sens veut-on donner à cette session extraordinaire? Pourquoi sommes-nous venus à New York pendant ces trois jours, des quatre coins du monde, pour participer à une série de réunions, de tables rondes, de présentations et d'autres activités touchant l'avenir des enfants? J'estime que la réponse à ces questions est très claire : nous savons tous qu'une société dans laquelle les filles et les garçons ne reçoivent pas les services de base auxquels ils ont droit en tant que citoyens est une société dont l'avenir est hypothéqué. C'est la raison pour laquelle je veux croire que nous tous réunis dans cette salle aujourd'hui, ainsi que ceux qui prendront part à d'autres réunions au cours de ce sommet, avons comme objectif fondamental d'élaborer des politiques pour les enfants. C'est une question qui exige que l'on prenne des

mesures claires et précises. L'espace réservé aux discours devrait se limiter à cette salle; par la suite, nous devons prendre des mesures concrètes, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

L'Andorre a indiqué qu'il était particulièrement sensible aux activités dans ces deux domaines. Nous sommes en effet un pays avec un pourcentage élevé de jeunes – 9 000 élèves sont intégrés dans un système éducatif qui permet aux parents de choisir entre différents systèmes et où la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Quatre-vingt-douze pour cent de ces 9 000 élèves ont dit oui au mouvement mondial. Ils veulent être entendus et participer, et ils ont la ferme conviction qu'aucun enfant ne devrait être exclu.

L'Andorre est également un pays où les soins de santé pour les enfants sont assurés par le biais de toute une série de services primaires qui permettent de fournir une attention personnalisée de qualité.

Les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain, mais ils sont les jeunes d'aujourd'hui, et en tant que tels, ils doivent jouer un rôle actif dans notre vie quotidienne. Dans notre pays, les conseils locaux et diverses associations, de concert avec le Gouvernement, favorisent des politiques communes participatives que reflètera le Conseil national de la jeunesse. C'est pourquoi nous préconisons clairement le renforcement de toutes les politiques éducatives pour tous les enfants.

Mais nous aimerions faire entendre notre voix en faveur d'actions dirigées spécialement à l'intention des filles, car nous sommes convaincus que leur accès à l'éducation dès le début de leur vie les aide à devenir des citoyennes conscientes de leurs droits et de leurs devoirs. Mon gouvernement comprend 33 % de femmes ministres, exemple clair et net de la participation des femmes. J'aimerais donc faire remarquer que mon pays cherche des moyens pratiques de coopérer à des projets ayant pour but d'améliorer l'éducation des filles, en particulier dans les régions où leur situation est extrêmement précaire.

Sur le plan de l'éducation, nous aimerions manifester notre intérêt pour tous les projets qui s'efforcent de faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Nous connaissons les difficultés y relatives, et nous réitérons notre désir de coopérer à la mise en marche de projets internationaux qui

ouvriraient la voie à de nouveaux modes de pensée et d'action.

Je voudrais, à présent, parler de la situation la plus déchirante où peuvent se trouver les enfants, celle qui justifie sans aucun doute que nous participions à des rencontres internationales. Je veux parler de l'exploitation. Rien ne saurait justifier les mauvais traitements à enfants, que ce soit leur participation à des conflits armés, leur exploitation au travail ou leur trafic et leur exploitation sexuelle. Nous savons tous que ceci est un fait et je crois que nous avons tous une certaine part de responsabilité à assumer à cet égard. C'est pourquoi le fait d'être ici aujourd'hui doit servir à faire parvenir au monde un message clair de condamnation contre toutes ces activités. Il ne faut plus qu'il y ait d'enfants soldats, de jeunes exploités dans leur travail, ni de jeunes garçons ou jeunes filles prostitués.

Nous sommes conscients des difficultés qu'il y a à éviter de telles situations, mais en tant que citoyen et chef de gouvernement d'un pays où les soins aux enfants constituent l'un des piliers du développement social, j'estime que ma voix doit servir à réclamer des actions décisives qui mettent fin à ces situations. J'ai la ferme conviction que nous sommes ici aujourd'hui pour réaffirmer notre attachement à la Convention relative aux droits de l'enfant, avec ses deux protocoles facultatifs et, surtout, pour joindre notre voix à l'appel international en faveur des enfants et des jeunes de notre monde. Comme l'ont dit les enfants, les garçons et les filles d'aujourd'hui sont les hommes et les femmes de demain. Si nous souhaitons un monde meilleur pour nos enfants, nous devons donc, dès à présent, et ensemble travailler inlassablement et dans tous les secteurs qui forment notre société. Il s'agit là, sans aucun doute, de l'idée directrice de notre rencontre. Espérons que les résultats le confirmeront.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Pedro Verona Rodrigues Pires, Président de la République du Cap-Vert.

Le Président Rodrigues Pires : J'aimerais commencer mon propos en félicitant très chaleureusement le Secrétaire général et les organes du système des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour l'action et le travail en profondeur et systématique mené depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant,

laquelle n'est que le prolongement de la Charte des Nations Unies qui oriente l'action internationale et les politiques nationales en la matière. Cette action fondamentale en direction des enfants s'intègre parfaitement dans le cadre global de la lutte pour le respect des droits de l'homme et comme telle, met l'accent sur tous les domaines qui intéressent l'homme dans sa totalité.

À l'heure où nous parlons dans cette enceinte prestigieuse, des rapports minutieux aux statistiques préoccupantes nous disent que malgré tous les efforts consentis par les membres de la communauté internationale depuis la Déclaration et le Plan d'action adoptés au Sommet mondial pour les enfants tenu en septembre 1990, des enfants par millions continuent de mourir chaque année de causes qui auraient pu être évitées au départ. Une des dernières publications de l'UNICEF estime à 150 millions le nombre d'enfants sous-alimentés et considère que près de 120 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés – dont 53% sont des filles.

Les guerres ne laissent aucun répit. Au cours de la décennie 1986-1996, 2 millions d'enfants ont été tués lors des conflits armés, 6 millions ont été blessés ou sont aujourd'hui invalides, notamment à cause des mines antipersonnel; et enfin, plus d'un million ont perdu leurs parents. En outre, on compte actuellement plus de 22 millions d'enfants réfugiés ou déplacés du fait de la violence. Nombreux sont ceux qui demandent asile politique. Ils ne l'obtiennent pas, rajoutant à la souffrance de l'isolement, le martyre de l'exclusion. Beaucoup meurent de faim et du sida. Les enfants de l'immigration sont victimes de politiques inadaptées, du racisme, de l'intolérance et de l'exclusion. Dans des cercles plus restreints, et jusque dans la famille qui devrait garantir la protection et cultiver l'amour, des enfants souffrent de maltraitance, de coupable négligence et de la violence silencieuse intra muros.

En ce moment précis, je me demande combien d'enfants errent sur les routes, en quête de survie, ou transitent de camp de réfugiés en camp de regroupement au gré des conflits interminables imposés pour des raisons qui leur sont étrangères et qui deviennent chaque jour plus inacceptables. Voyons l'exemple de la Palestine qui constitue une violence faite à la conscience humaine.

Je crois qu'il est juste de reconnaître que l'humanité a consenti des efforts considérables tout au

long de l'histoire en vue de la promotion de la dignité humaine dans toutes ses dimensions. Il convient ici de saluer toutes les avancées de lois à portée universelle, les efforts soutenus de l'ONU pour faire de la question des enfants touchés par la guerre notamment, une priorité de l'action internationale, l'opiniâtreté pour intégrer leur protection dans le processus de paix.

Je partage l'opinion selon laquelle la différence entre un pays et l'autre réside surtout dans le traitement que les générations d'aujourd'hui réservent aux enfants. Mieux, le monde auquel nous aspirons et que nous sommes désireux de bâtir serait mieux à même d'éclorre si nous pouvions nous convaincre tous qu'investir dans l'enfant, c'est assurer le futur de l'humanité. L'État capverdien se montre prêt à tout faire, notamment dans la mise en oeuvre des recommandations pertinentes du Comité des droits de l'enfant au rapport initial du Cap-Vert, afin que les enfants capverdiens puissent jouir d'une protection complète pour leur développement harmonieux, aussi bien physique qu'intellectuel.

Ainsi, l'enfant dans mon pays jouit d'un ensemble de droits renouvelés, toutes les conventions et tous les protocoles applicables à l'enfant ayant été ratifiés. Toutefois, j'estime qu'avoir des droits est une chose, pouvoir les réaliser est tout autre chose. Le défi, qui est le nôtre, est de créer les conditions essentielles pour que l'enfant puisse jouir pleinement de ces droits. Le chemin est long qui nous mènera à ces ambitions légitimes.

Nous avons la foi que les enfants qui sont nés avec le nouveau siècle pourront vivre dans un monde plus juste et solidaire, où la faim ne sera plus le lot du plus grand nombre, où la justice ne dépendra ni de la couleur de peau, ni des croyances, ni du statut social, enfin, un monde plus sûr pour tous, ouvert aux aspirations légitimes des peuples et bâti sur les fondements solides de la paix, de la coopération et du multilatéralisme, et ancré dans la légalité internationale.

Il nous revient de tout faire pour que la jeunesse d'aujourd'hui et de demain soit à même de faire barrage aux idéologies de la haine, de l'obscurantisme, de la violence et du rejet de l'autre. Nous avons foi en l'avenir de l'homme que sera l'enfant d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent entendre une déclaration de S. E. M. Boris

Trajkovski, Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Président Trajkovski (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de participer à cet important rassemblement visant l'intérêt de tous les enfants du monde. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants constitue, pour nous, une occasion historique de faire des besoins et des droits des enfants une priorité dans tous les efforts de développement et donc d'assurer un environnement meilleur, plus sain et plus sûr pour tous les enfants. Il ne peut y avoir de cause plus noble ou plus précieuse que la création d'un monde fait pour les enfants.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer tous mes remerciements pour la publication du rapport de Secrétaire général, qui souligne les questions préoccupant les enfants, dans le cadre d'une perspective mondiale. Cette analyse ambitieuse, globale, franche et objective de la situation des enfants du monde et des problèmes qu'ils continuent de vivre peut nous orienter dans nos actions futures.

C'était, il y a 12 ans, au Sommet mondial pour les enfants, que les dirigeants du monde ont appelé à des actions communes pour assurer un monde meilleur – d'opportunités égales pour tous les enfants. Des progrès majeurs ont été accomplis depuis dans la promotion et la protection des droits de l'enfant et la garantie du bien-être de nos enfants. Aujourd'hui, le moment est venu de renouveler et de réaffirmer les engagements pris, il y a 12 ans, d'évaluer les progrès et acquis en faveur des enfants durant la décennie suivant le Sommet mondial pour les enfants, la Déclaration mondiale et le Plan d'action, et d'élaborer des actions et programmes spécifiques pour les années à venir. Les questions urgentes et vitales de la dernière décennie, telles que la santé et l'éducation des enfants, l'élimination de la pauvreté et de l'exploitation restent fondamentales dans les nouveaux objectifs mondiaux, et nous ne devons pas oublier les défis plus récents liés à la protection de l'enfant et au VIH/sida.

La République de Macédoine accorde la plus grande importance aux activités internationales, notamment celles entreprises dans le cadre du système des Nations Unies et visant à promouvoir les droits des enfants dans le monde entier. Après plus d'une décennie d'expérience dans la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, il s'agit d'une occasion unique pour réaffirmer l'engagement et

la volonté politique à appliquer cet important traité international. Il est temps non seulement d'apprendre davantage sur ce qui se fait pour le bien-être des enfants, mais également et pour chaque individu, famille, société, dirigeant politique, État et organisation, de faire son possible. Le succès dépend de notre détermination et de notre action soutenue à réaliser les objectifs essentiels de promotion d'une vie saine, à assurer une éducation de qualité et à protéger les enfants d'abus, de l'exploitation et de la violence. En d'autres termes, cela dépend de notre capacité à répondre aux défis majeurs de notre temps: pauvreté, fléau de la guerre et du terrorisme et pandémie du VIH/sida et risques qu'elle pose aux enfants.

L'expérience amère de l'Europe du Sud-Est au cours de la dernière décennie, y compris les tous derniers événements survenus dans mon pays, illustrent le besoin impérieux de la pleine mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses deux Protocoles facultatifs. Mon gouvernement s'efforce de revoir sa législation et d'adopter les amendements appropriés pour assurer une pleine conformité avec la Convention et faire en sorte que ses dispositions et principes soient reflétés et mis en oeuvre dans la politique de l'État et les pratiques de l'administration. Le Plan d'action national a été intégré dans un plan de développement national, les politiques sociales et un programme sectoriel. La Macédoine a signé le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Par ailleurs, une Commission nationale chargée de l'application du Plan d'action national a été créée pour une évaluation et un exercice effectifs des droits de l'enfant, comme le stipule la Convention. Un médiateur chargé des droits de l'enfant a été également nommé au sein du Bureau national de la médiation.

Je voudrais également insister sur l'importante coopération qui existe entre notre gouvernement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en matière de la protection des enfants, en particulier dans les domaines des soins et de l'éducation de base. Nous devrions bientôt signer la troisième stratégie globale de fonctionnement pour la période 2002-2004. Ses activités devraient produire un avantage direct pour toute la population des enfants âgés de moins de 18 ans, qui atteint environ 650 000 enfants en République de Macédoine. Un intérêt particulier est

accordé aux activités liées à la réduction du taux de mortalité infantile, prénatale et maternelle et à un meilleur enseignement préparatoire, couvrant les aspects sociaux, intellectuels, psychologiques, émotionnels et physiques du développement des enfants, et notamment de ceux issus de communautés rurales et ethniques. Face à cette question, les services de l'État collaboreront étroitement avec les communautés locales, le réseau national d'organisations non gouvernementales et les organisations internationales et non gouvernementales, qui ont largement contribué à la réussite de ces projets par le passé.

L'adoption et la ratification quasi universelles de la Convention relative aux droits de l'enfant rendent encore plus important le fait que tous les États Parties à la Convention respectent pleinement et appliquent ses dispositions. Rappelant les promesses du Sommet mondial pour les enfants, les enseignements du passé et les évaluations de ce qui reste à faire, je suis convaincu que l'adoption de la déclaration et du plan d'action à la présente session extraordinaire exprimeront clairement notre volonté politique et de coopération à réaliser notre tâche commune de promotion des droits de l'enfant. N'oublions pas la période où nous étions enfants et rêvions de voir les adultes nous assurer un monde meilleur. Faisons mieux et plus.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre la déclaration de S. E. M. Cañdido Muatetema Rivas, Premier Ministre de la République de Guinée équatoriale.

M. Muatetema Rivas (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Avant tout, permettez-moi d'accomplir le devoir qui est le mien de vous transmettre, Monsieur le Président ainsi qu'à tous les représentants des pays amis qui participent à cette auguste assemblée les salutations les plus chaleureuses et sincères de S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, que j'ai l'insigne honneur de représenter mais qui, pour d'impérieuses raisons d'État, n'a pas pu partager avec vous ses réflexions sur la situation actuelle des enfants de notre planète qui sont confrontés à de nombreuses difficultés physiques et psychologiques qui manifestement hypothèquent leur avenir d'êtres humains appelés à assurer la survie et le développement de l'humanité.

Notre réunion d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de nos préoccupations face à la triste situation de nos enfants dans le monde en général et dans les pays en développement en particulier. En effet, le souci de la communauté internationale et le désir ardent de tous d'améliorer et de protéger la situation des enfants se sont manifestés dans diverses déclarations adoptées par cette Assemblée et, plus particulièrement, dans la Déclaration des droits de l'enfant et la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90.

Nous continuons néanmoins à constater, impuissants, à quel point les enfants restent les victimes innocentes des conflits armés, des sévices et de toute une série d'injustices sociales perpétrées par des êtres humains plus âgés qu'eux. À tout cela, il faut ajouter la persistance des grandes pandémies comme le sida, le paludisme, la tuberculose, la faim et la malnutrition, entre autres. Tout cela vient de la pauvreté qui affecte plus de 200 millions d'enfants dans le monde et qui a une incidence néfaste sur leur vie.

En réalité, nos préoccupations ne devraient pas porter que sur les enfants car ce sont les premières victimes de ces calamités. Une analyse approfondie de la situation globale de l'humanité révèle que nous faisons face à un désastre imminent qui serait la conséquence des propres actions de l'homme et dont les enfants seraient les victimes expiatoires.

Notre réflexion nous amène à constater que la situation d'insécurité que connaissent les enfants d'aujourd'hui et qui menace leur survie et leur développement résulte du comportement de la société où ils vivent. Nos enfants ne sont que le fidèle reflet de ce que nous avons voulu que soit le monde, plein d'incertitude et de craintes permanentes face aux menaces que fait peser l'homme lui-même. Nous sommes les fomentateurs des guerres, des actes terroristes, de la marginalisation d'autres êtres humains pour des raisons de race, de croyance religieuse ou d'opinion. C'est nous qui détruisons l'environnement et les écosystèmes, menaçant ainsi la survie des êtres humains sur la terre et notamment celle des enfants qui sont les garants de l'avenir.

Pour mon gouvernement, la solution passe par l'élimination de la pauvreté pour que soit rendu possible l'objectif de garantir aux générations futures une vie meilleure. Toutefois, nous ne voulons pas d'un

développement qui favoriserait la débauche des enfants en leur permettant l'accès aux vices immoraux sous prétexte de défendre leurs droits et libertés. La liberté des enfants doit se limiter à la libre réflexion et expression émanant de leur caractère libéral, créateur et humaniste.

Inspiré par cet ensemble de préoccupations, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale n'a pas manqué d'adopter des stratégies pertinentes pour protéger comme suit les droits des enfants guinéens.

En 1991, un Plan d'action national en faveur de l'enfance et de la femme pour la décennie 1991-2000 a été élaboré et adopté.

En 1992, la Convention relative aux droits de l'enfant a été ratifiée. La même année, la Loi générale sur l'éducation qui reconnaît le principe de gratuité et d'obligation de l'enseignement primaire a été élaborée; le projet d'enseignement préscolaire non formel a été mis en oeuvre; le programme élargi de vaccination a été exécuté et, enfin, les soins primaires de santé ont été renforcés pour une participation communautaire accrue à la gestion des services sociaux.

En 1996, la Loi sur la planification familiale qui régit les principes de protection de la mère et de l'enfant a été promulguée. La même année, le premier Forum national pour la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant a été organisé avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Il avait pour but de faire le bilan à moyen terme du Plan national d'action.

En 1997, le Comité national des droits de l'enfant a été constitué en tant que plate-forme organisationnelle pour la mise en oeuvre de la Convention. La même année a été organisée la première conférence économique nationale qui a vu l'adoption d'une stratégie économique à moyen terme et au cours de laquelle le gouvernement a décidé d'affecter 40 % des dépenses publiques totales au secteur social en les répartissant de la manière suivante : 15 % pour les sciences et l'éducation; 10 % pour la santé et le bien-être social, 4 % pour les affaires sociales et la condition de la femme; 3 % pour la jeunesse et les sports; 3 % pour la culture; 3 % pour les moyens de communication; 2 % pour le secteur du travail et 1 % pour les activités liées à la population. En 1997, on a également organisé le Forum national sur l'éducation et on a lancé un programme de

développement local, avec pour objectif d'encourager, au niveau local, le développement économique et social et le dialogue sur la décentralisation et de renforcer la société civile en incitant sa participation au développement. De même, on a mis en oeuvre le projet de réduction de la pauvreté qui vise à améliorer le niveau de vie des couches sociales les plus vulnérables en octroyant des crédits pour le financement de microprojets.

En 1999, la loi sur le régime des organisations non gouvernementales a été promulguée. Actuellement, diverses associations de ce type fonctionnent dans le pays, dont trois s'occupent des enfants. De même, le premier rapport sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant a été élaboré.

La science et la technologie constituent le meilleur véhicule pour renforcer les relations entre les pays et assurer l'épanouissement total des enfants. Sinon nous ne cesserons d'accroître le gouffre qui sépare les pays développés des pays en développement et le léguerons aux générations futures.

La Guinée équatoriale reconnaît que de grands efforts ont été réalisés mais qu'il reste encore fort à faire. Nous sommes absolument convaincus qu'avec l'appui de la communauté internationale nous pourrions construire avec les enfants un monde digne d'eux.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans saisir cette occasion pour remercier, au nom du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'appui matériel, financier et technique constant que nous avons reçu depuis 10 ans et qui a été d'un soutien considérable pour atteindre les objectifs fixés. Nos remerciements s'adressent également au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique pour l'hospitalité dont ma délégation et moi-même avons bénéficié dès notre arrivée dans cette belle ville de New York.

Je termine en demandant que, pour l'avenir de l'humanité et dans l'esprit de cette Organisation mondiale, nous éliminions les obstacles qui empêchent le développement intégral des habitants de notre planète. Ainsi, nous aurons dit « oui » aux enfants et nous aurons fait un grand pas en avant dans cette tâche honorable : construire un monde digne des enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une allocution de S. E. M. Percival James Patterson, Premier Ministre de la Jamaïque.

M. Patterson (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ce n'est pas seulement pour évaluer nos réalisations depuis le Sommet mondial pour les enfants que nous sommes réunis aujourd'hui; nous éprouvons aussi le besoin impérieux de nous préparer comme il convient pour le développement futur de tous les enfants de la Terre.

De cette même tribune en novembre dernier, lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, j'ai exhorté l'Assemblée à proclamer le début de la renaissance de l'Organisation des Nations Unies. Rien ne saurait favoriser davantage cette renaissance que si l'on prenait à cette session extraordinaire l'engagement universel de créer un monde vraiment digne de nos enfants.

Je voudrais féliciter l'Organisation des Nations Unies et l'UNICEF en particulier, d'avoir lancé des initiatives qui ont mis les questions touchant les enfants au sommet de l'ordre du jour international et ont assuré la reconnaissance généralisée des droits de l'enfant au sein de la communauté internationale.

Nous pouvons évoquer avec une satisfaction considérable les progrès réalisés en différentes régions du monde : réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans; niveaux plus élevés de couverture vaccinale; progrès considérables dans la prévention des troubles dus à la carence en iode; et augmentation des activités de la société civile et des défenseurs des droits des enfants. Nous avons vu un renforcement du régime juridique qui régit ces droits avec l'entrée en vigueur de deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, que la Jamaïque ratifiera au cours de cette session.

Mais bien trop vite, le paysage change. Comme si l'on passait d'un tableau idyllique pour entrer dans un autre monde, nous sommes confrontés à une réalité lamentable dans laquelle les enfants se voient privés de l'innocence qui est la leur et deviennent victimes de la guerre et servent de pions dans un jeu cruel, comme trafiquants de drogue et auteurs de crimes et de violences. D'autres sont victimes des activités humaines les plus affreuses et les plus ignobles qui soient – vendus comme esclaves et victimes de violences sexuelles. Beaucoup sont décimés par la pandémie de VIH/sida qui non seulement entrave leur

développement physique et affectif, mais fait aussi d'eux des orphelins vulnérables.

La mondialisation n'a pas réduit les épreuves effroyables que connaissent les enfants, en particulier dans les pays en développement. La pauvreté demeure l'obstacle le plus grand et cause la mort, entrave la croissance et alimente le désespoir absolu.

Les enfants figurent maintenant à l'ordre du jour national de nombreux États Membres et dans les programmes de plusieurs organisations internationales. Dans mon pays, les décideurs ont visé les enfants et les jeunes dans le processus de développement national. Nous avons élaboré une démarche globale face aux problèmes des enfants pour tenir notre engagement d'améliorer leur situation. Ce processus a comporté des consultations nationales avec des acteurs essentiels, y compris le gouvernement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et les représentants des jeunes.

Une étape importante a été franchie avec l'élaboration d'un plan national d'action pour les enfants. Parmi les autres politiques d'appui on compte une politique nationale de la jeunesse, une politique nationale révisée de la population, une politique nationale et un programme d'action pour l'élimination de la pauvreté ainsi que des programmes spéciaux d'aide aux enfants handicapés.

Afin d'instituer un environnement propice, la Jamaïque a entrepris une revue des réformes législatives qui aboutiront à l'introduction d'une nouvelle loi sur la protection des enfants et les soins à donner aux enfants. La Jamaïque s'enorgueillit particulièrement de la contribution qu'elle a apportée à l'important processus d'examen, à la fois par le biais d'initiatives régionales qui ont donné lieu au consensus de Kingston et au plan international avec les travaux du Comité préparatoire de cette session extraordinaire.

Il est indispensable que nous continuions tous à réfléchir à ces questions, à utiliser nos ressources et à agir au service des tâches que nous a confiées la Déclaration du Millénaire. Au cours de cette session extraordinaire, nous peuples des Nations Unies, devons établir des buts et des objectifs cohérents afin d'assurer aux enfants une meilleure qualité de vie partout dans le monde. Nous devons continuer à aller au-delà des mesures prises par le Conseil de sécurité afin de faire face aux besoins des enfants et des adolescents dans les situations de conflit.

Nous devons prendre les mesures nécessaires pour combler l'écart qui grandit entre les pays riches et les pays pauvres au niveau des possibilités. Nous devons exploiter les progrès technologiques, en particulier dans le domaine de la recherche au profit des enfants des pays en développement dont les besoins éducatifs, sanitaires et alimentaires ne sont toujours pas satisfaits.

Nous devons isoler et punir ceux qui commettent certains des crimes les plus odieux contre les enfants. Nous devons nous efforcer de soustraire nos enfants aux monstrueuses tentacules de l'abus de stupéfiants et leur éviter de mourir prématurément après avoir vécu affaiblis par le sida. C'est en investissant en faveur de nos enfants que nous parviendrons le mieux à un développement à long terme et à l'harmonie planétaire.

Que cette assemblée lance un message d'espoir et de détermination. Employons nous, en tant que chefs d'État et de gouvernement, responsables politiques et chefs de la société civile à faire en sorte que les grandes orientations politiques et les programmes économiques améliorent la situation et le bien-être des enfants.

Instituons une participation totale des jeunes pour que leurs intérêts soient toujours bien protégés. Nous devons agir à l'unisson et dire oui pour les enfants, puis bâtir un monde digne d'eux, en reconnaissant qu'il faut leur accorder une attention prioritaire car ils sont au centre du progrès et de la marche en avant de l'humanité. Les investissements en faveur des enfants sont indispensables si l'on veut parvenir à l'objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies : créer un monde de paix et de stabilité.

Réaffirmons la juste conclusion du Plan d'action du Sommet de 1990 :

« Aucune cause ne mérite de retenir davantage l'attention que celle de la protection et du développement de l'enfant, dont dépendent la survie, la stabilité et le progrès de toutes les nations. »

Que toutes les nations réunies dans cette enceinte partent d'ici déterminées à faire en sorte que les belles paroles soient suivies d'actes concrets et à donner sans tarder une suite concrète à ce consensus universel au sein de nos frontières souveraines et, ce faisant, partout sur cette planète.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise.

M. Omar Bongo (Gabon) : La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tient 12 ans après le Sommet mondial pour les enfants nous donne l'occasion de tirer ensemble les leçons de nos expériences et d'esquisser de nouvelles solutions propres à assurer à nos enfants un avenir meilleur.

La situation de nos enfants aujourd'hui n'est pas toujours brillante. En effet, la plupart d'entre eux n'ont pas le privilège de vivre des moments de bonheur, de gaieté et de joie. Leurs rêves et leurs espoirs sont souvent brisés par des fléaux dont ils sont loin d'être les auteurs. Alors qu'ils constituent le tiers de la population mondiale, nos enfants sont paradoxalement les premières victimes de la pauvreté, de la violence et de la maladie. Le monde que nous leur offrons aujourd'hui est loin d'être celui auquel ils aspirent; tâchons alors de créer un univers conforme à leurs propres aspirations.

Si nous admettons que la pauvreté est un obstacle majeur au respect des droits de l'enfant, nous devons de ce fait reconnaître que c'est dans les pays en développement que la situation des enfants est la plus critique. Ces pays, ne disposant pas de moyens matériels et financiers conséquents, ne peuvent pas toujours, en dépit de leurs efforts, offrir aux enfants d'excellentes conditions de vie. Malgré ces difficultés, depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, nous avons toujours accordé une priorité à l'enseignement pour permettre la scolarisation de nos enfants jusqu'à l'âge de 16 ans au moins. Par ailleurs, des efforts soutenus sont aussi consentis dans le domaine de la santé, particulièrement en ce qui concerne la protection de la mère et de l'enfant. Au regard de ces préoccupations, écoles primaires et secondaires, maternités, unités de soins de santé primaires, maternels et infantiles ont été construits sur toute l'étendue de la République. Il ne faut pas perdre de vue que toutes ces actions, conduites dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, concourent au bien-être de nos enfants.

Nous avons coutume de dire au Gabon que la jeunesse est sacrée. Cette conviction nous l'avons acquise de longtemps et c'est pourquoi les enfants et les adolescents sont au cœur même de notre politique. C'est pour cette raison que je salue ici l'initiative du

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui organise, en marge de cette occasion, un forum spécial pour les enfants. Ceux-ci pourront ainsi parler de leurs propres problèmes et nous indiquer leur perception du monde.

Mais bâtir un monde digne de nos enfants est une oeuvre considérable qui nécessite la mobilisation de ressources humaines et financières importantes. Pour y parvenir, il faut mettre en mouvement, dès maintenant, une solidarité agissante à l'échelle mondiale, une coopération effective susceptible source de croissance. Pour cette raison également, et parce que les enfants sont notre lien avec l'avenir, la présente session doit s'interdire de briser les attentes de leurs espoirs.

Mme Nguyen Thi Binh (Viet Nam) : J'ai le grand honneur, au nom de la République socialiste du Viet Nam, d'adresser à Monsieur le Président, à Monsieur le Secrétaire général de l'ONU ainsi qu'à tous les membres ici présents mes félicitations, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

Nous approuvons entièrement et apprécions hautement le rapport complet et concis présenté par le Secrétaire général de l'ONU sur la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants tenu en 1990. On peut dire que dans les 10 années passées, la Convention sur les droits des enfants a été une force motrice et un objectif noble et digne pour tous les pays membres dans leurs efforts et leurs actions. Bon nombre d'États et de régions dans le monde ont surmonté de nombreuses difficultés et défis pour tenir leurs engagements pour les enfants et beaucoup de résultats ont couronné leurs efforts. Grâce à quoi, bien qu'un certain nombre d'objectifs n'aient pas été atteints comme désiré, il est à noter – comme l'a souligné le rapport du Secrétaire général – que davantage de vies infantiles ont été sauvées, davantage d'enfants ont pu aller à l'école, davantage d'activités de divertissement ont été offertes aux enfants, davantage de conventions et traités internationaux sur les enfants ont été conclus et ratifiés par rapport à la décennie précédente, et surtout, nous constatons une meilleure prise de conscience par les dirigeants dans le monde des droits des enfants et de leur obligation à les réaliser.

Cependant, dans les temps récents, le monde a été le théâtre de changements politiques, économiques et sociaux très complexes qui firent surgir des difficultés

dont nous n'avons pu auparavant mesurer la portée : le terrorisme, les conflits armés et ethniques, la famine endémique, le fléau du VIH/sida, la détérioration de l'environnement naturel et les défis du processus accéléré de la mondialisation, tout cela nous a empêché – surtout les pays en voie de développement – la pleine réalisation de tous nos engagements. C'est justement pour cette raison qu'aujourd'hui, dans ces enceintes, nous devons affirmer notre volonté de continuer nos engagements et de chercher à trouver les mesures adéquates et unir tous nos efforts pour construire, dans le nouveau siècle, avec une vision nouvelle, « un monde digne de nos enfants ».

Le Viet Nam est pleinement conscient que la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet mondial sur les enfants ainsi que celle de la Convention sur les droits des enfants, constituent pour nous une grande et lourde tâche. Car les difficultés auxquelles le Viet Nam se trouve confronté sont – aujourd'hui comme avant – celles d'un pays pauvre, frappé par son sous-développement économique auquel s'ajoutent des calamités naturelles continues. En plus, bien que la guerre ait cessé depuis un quart de siècle, ses conséquences pèsent encore lourdement sur un nombre non négligeable de familles et d'enfants.

C'est dans ces conditions que nous avons fait de grands efforts pour progresser sur les trois plans : améliorer le système juridique, en particulier nous inspirer des principes de la Convention relative aux droits de l'enfant pour enrichir notre code juridique national; mettre sur pied et étager la gestion du Programme d'action sur les enfants des autorités centrales jusqu'aux organisations de base; et insérer son contenu dans les programmes sociaux de l'État. Il nous faut gagner également la participation des diverses organisations sociales dans la réalisation des droits des enfants.

C'est grâce à cette approche que, bien que le Viet Nam reste un des pays les plus pauvres du monde, nous nous sentons fiers de ce que nous avons pu réaliser pour nos enfants. Presque tous nos objectifs proposés ont été atteints avec un budget accru de 8,42 % en 1991 à 12,2 % en 2000.

Les résultats les plus tangibles ont été : abaissement du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans de plus de 30 %; programme élargi de vaccination avec une couverture de plus de 95 %; éradication de la poliomyélite et de la carence en

vitamine A; enseignement primaire accessible à toute la population et éradication de l'analphabétisme; 50 % des districts ont leur centre de rassemblement culturel et de divertissement pour les enfants; 70 % d'enfants orphelins ou sans-abri ont été reçus dans des centres d'accueil.

Notre nouveau Programme d'action se concentre en priorité sur des objectifs non atteints durant la période de 1991 à 2000 : mortalité des nouveau-nés, mortalité des mères en relation avec la grossesse et la naissance de l'enfant; la carence alimentaire, le manque d'eau propre salubre et d'hygiène de l'environnement et aussi sur les nouveaux objectifs, tels que : développement des centres préscolaire; élévation du niveau de l'enseignement primaire et secondaire; chances égales pour la participation et le développement des enfants et des mineurs, en particulier des fillettes; prévention et lutte contre le VIH/sida.

L'État vietnamien veille à la protection de l'enfant contre tout abus, s'emploie à assurer à plus d'un million d'enfants handicapés et notamment aux enfants victimes des produits chimiques toxiques – agent orange – répandus pendant les années 60 et 70 durant la guerre du Viet Nam, qu'ils puissent jouir des droits fondamentaux de l'enfant comme tous les autres enfants. Le Plan d'action du Viet Nam pour les enfants est tout à fait compatible avec notre stratégie d'éradication de la famine et de réduction de la pauvreté que l'État a poursuivie depuis de nombreuses années.

Parvenir à « un monde digne des enfants » selon les normes précisées par la Convention n'est pas chose facile, mais ceci est en fait une nécessité, une obligation impérieuse, qui relève de la conscience et de l'honneur, et c'est aussi une condition pour un développement stable de chaque État du monde dans son ensemble.

Le Viet Nam s'engage à continuer à inculquer aux autorités de tous les échelons un sens de responsabilité plus élevé et en même temps, à mobiliser une participation plus active de chaque famille et des communautés aux programmes d'action pour les enfants. Nous ne nous épargnerons aucun effort pour garantir à nos enfants une vie digne et heureuse.

C'est dans cet esprit que le Viet Nam exprime sa sympathie pour les difficultés et les souffrances des

femmes et des enfants des pays les plus pauvres et les plus dévastés par la guerre et par les bouclages, comme la Palestine, l'Afghanistan, Cuba, l'Iraq. La communauté internationale se doit de réserver à ces pays une aide efficace, pour permettre à la population, surtout aux femmes et aux enfants, d'accéder à des conditions de vie et de développement normales.

Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer les sincères remerciements du Viet Nam pour l'aide généreuse et efficace des gouvernements de divers pays, en particulier la Suède, le Danemark, la France, le Japon, la Corée du Sud, etc., et d'aides de diverses organisations de l'ONU, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous remercions également les organisations non gouvernementales.

Nous espérons que les gouvernements et les organisations internationales continueront à aider le Viet Nam, ainsi que les autres pays en voie de développement, à mener à bien les programmes nationaux et le programme mondial pour les enfants, et pour nous permettre ainsi de dire « oui » à tous nos enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle une fois de plus aux orateurs que les déclarations prononcées en séance plénière dans le cadre du débat sont limitées à 5 minutes.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de Son Altesse Sérénissime le Prince héréditaire Albert de la Principauté de Monaco.

Le Prince héréditaire Albert (Monaco) : Il y a bientôt 12 ans, en 1990, lors du prestigieux Sommet mondial pour les enfants organisé par les Nations Unies, la communauté internationale s'était surtout montrée préoccupée par des questions, alors sensibles, telles que celles liées au travail des enfants, à leur scolarisation et à leur santé.

Aujourd'hui, alors que la violence terroriste, nihiliste par nature, qui a déjà entraîné le report de cet événement, tente de détruire jusqu'aux valeurs fondatrices des Nations Unies, ces questions nous préoccupent toujours autant si ce n'est davantage tandis que d'autres, tout aussi graves, sont venues s'ajouter qui nous affectent et nous alarment : qu'il s'agisse de l'augmentation de la pauvreté et de la pandémie du sida, dont souffrent inexorablement les

enfants, de l'utilisation de ceux-ci dans les conflits armés ou encore de la prostitution infantile.

La situation mondiale actuelle et les conditions économiques et sociales qui ne cessent de se détériorer dans de nombreux pays amènent à mettre inlassablement l'accent sur l'indispensable renforcement du respect et de la protection des droits des enfants que la Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 leur a formellement reconnus et qui devraient être la source d'inspiration fondamentale tant de nos travaux que de nos engagements et de nos actions à venir.

C'est un texte auquel adhère la quasi-totalité des États Membres de notre Organisation qui reconnaissent, après la Déclaration de Genève de 1924 et avec la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par notre Assemblée générale le 20 novembre 1959, la nécessité d'accorder à l'enfant une protection spéciale en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, protection reconnue aussi par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Si je rappelle brièvement les principaux instruments internationaux concernant les droits de l'homme, c'est évidemment pour souligner que, d'une manière ou d'une autre, tous les États, même ceux qui ne sont pas formellement partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, sont tenus de les respecter et de promouvoir les principes et les valeurs qui les inspirent.

En leur qualité d'êtres humains, les enfants ne doivent-ils pas, à côté des droits spécifiques qui leur sont reconnus, bénéficier des droits universels, notamment sociaux et culturels, accordés au plan international à tous les êtres humains?

La Principauté de Monaco a pris des engagements internationaux en ratifiant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et en signant ses deux protocoles additionnels dont un, celui concernant les enfants dans les conflits armés, a déjà été ratifié. À ce titre, le Gouvernement princier verse depuis sa création une contribution financière au fonds institué à ce sujet. Il a traduit ces engagements en termes nationaux dans sa législation dont la garantie et le respect sont assurés, avec vigilance, par les pouvoirs publics et par les tribunaux.

En faveur de l'enfance, surtout celle la plus fragile, le Gouvernement princier a non seulement pris des dispositions en matière juridique mais également dans les domaines économique et social, dispositions dont la mise en oeuvre est assurée par les autorités administratives compétentes qui veillent, tout particulièrement, à ce qu'elles s'appliquent intégralement et toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Il y a, de fait, en Principauté, un véritable culte en faveur de l'enfance qui se manifeste par une très large adhésion des principaux acteurs de la vie politique et associative. Cette adhésion est confortée par une participation active et un soutien financier régulier de la part du Gouvernement princier et de la population monégasque aux nombreuses institutions caritatives qui s'emploient à améliorer les conditions de vie des enfants y compris et surtout de ceux vivant dans des pays défavorisés.

Des programmes au nom évocateur, tels « Larmes sans yeux », qui contribuent à la lutte contre la cécité infantile ou « Écoles à tous vents » qui s'emploient à développer des écoles de proximité adaptées à la vie des enfants des rues, menés par l'AMADE, l'Association mondiale des amis de l'enfance, dont le siège est à Monaco, seule ou en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), auquel je tiens à rendre un juste et mérité hommage.

De son côté, « Mission enfance » oeuvre sans relâche en faveur de la scolarisation, de la santé et de l'intégration d'enfants particulièrement déshérités du Sud comme du Nord alors que l'Association « Les enfants de Frankie » tente d'apporter, en les distayant avec affection et talent, un soulagement aux enfants malades hospitalisés.

Toutes ces organisations monégasques bénévoles, et sans doute beaucoup d'autres, méritent d'être mentionnées en raison de leurs remarquables réalisations ainsi que du dévouement et de l'abnégation de leurs membres. Il convient aussi de ne pas oublier celles qui sans avoir une vocation exclusive au service de l'amélioration du sort des enfants comme la « Croix-Rouge monégasque » que j'ai l'honneur de présider, « Monaco aide et présence » ou encore « Amitiés sans frontières » prennent ceux-ci largement en considération dans leurs oeuvres locales de bienfaisance de même que dans leur action internationale. Je citerai, encore, la jeune Chambre

économique de Monaco qui, chaque année, le 20 novembre, jour anniversaire de l'adoption de la Convention, organise, à l'occasion d'une journée de l'enfant, des manifestations destinées à recueillir des fonds en faveur d'enfants en difficultés telle la course « No finish line », tout en sensibilisant l'opinion publique à propos des plus démunis d'entre eux et de leurs besoins les plus pressants. Cette organisation espère voir instituer, dans chaque pays, le 20 novembre, une Journée mondiale des droits de l'enfant.

Je citerai encore le « Centre de la jeunesse Princesse Stéphanie » qui a pour vocation d'accueillir, pendant l'année scolaire, des jeunes à la recherche d'un lieu d'accueil ludique et convivial et pendant les vacances la jeunesse toujours nombreuse en visite à Monaco. Je citerai, enfin, l'organisation « Jeune j'écoute » qui propose, toute l'année, une permanence téléphonique destinée à apporter un soutien moral aux jeunes gens en désarroi.

La Principauté de Monaco, grâce à l'action de ces organisations humanitaires, se présente de fait à la fois comme un centre d'impulsions et d'initiatives et comme un lieu de réflexion déontologique, réflexion que l'évolution scientifique et technique de nos sociétés impose en suscitant constamment de nouvelles interrogations dans l'ordre éthique. C'est ainsi que s'est tenu à Monaco, en avril 2000, à la suite d'une préparation scientifique, sérieuse et approfondie, un colloque international convoqué conjointement par l'AMADE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), sur le thème « Bioéthique et droits de l'enfant ». Les travaux multidisciplinaires, pour ne pas dire transdisciplinaires, de cette rencontre de très haut niveau, se sont conclus par la Déclaration de Monaco : réflexion sur la bioéthique et les droits de l'enfant, qui prône, entre autre, le respect de la dignité de l'embryon et de la diversité génétique de l'être humain.

Par ailleurs, et dans l'esprit de la résolution adoptée par notre Assemblée générale, dont Monaco est co-auteur, à propos d'un avenir pacifique et meilleur grâce aux sports et à l'idéal olympique, le Gouvernement princier apporte un concours financier pour la construction et l'entretien d'infrastructures sportives destinées aux Jeux d'Amérique centrale et des Caraïbes. Ces infrastructures seront, après les jeux, utilisées pour promouvoir chez les jeunes gens de la banlieue de San Salvador un goût et des aptitudes pour

le sport associés à une action éducative et sociale. Comme le droit à l'éducation, et faisant partie de celui-ci, les enfants n'ont-ils pas eux aussi le droit à l'accès et à la pratique de l'activité sportive?

Évoquant le rôle irremplaçable du sport dans l'éducation de la jeunesse, je me dois de mentionner aussi son influence dans la réadaptation des jeunes handicapés mentaux. L'engagement exemplaire et particulièrement méritant de l'association « Special Olympics Monaco » mérite, à cet égard, tous nos encouragements.

Cet engagement envers les enfants que l'on constate partout dans le monde tant la cause de l'enfance malheureuse est universelle – sans doute la plus universelle de toutes – nous laisse espérer que cette session extraordinaire de notre Assemblée générale sera couronnée d'un très grand succès. La Déclaration et le Programme mondial d'action qui la concluront apporteront, j'en suis persuadé, un regain d'ambitions en faveur de l'amélioration des conditions de vie de tous les enfants du monde et bien entendu, en premier lieu, des plus malheureux d'entre eux, ceux impliqués dans les conflits armés, ceux utilisés à des fins sexuelles perverses, ceux encore, que la pauvreté laisse en marge de la société en leur refusant les moyens indispensables de leur épanouissement, les obligeant parfois même à chercher leur survie alimentaire dans les décharges publiques, sans oublier ceux frappés, directement ou indirectement, par des actes de terrorisme.

Parmi les questions traitées par ces textes de grande qualité, ce qui me permet de féliciter et d'en remercier le Comité préparatoire, certaines revêtent, à notre sens, une importance majeure. Il en est ainsi par exemple de la détermination que nous manifestons d'accroître l'accès des jeunes filles à l'éducation. En élevant le niveau culturel de celles-ci, c'est, en effet, j'en suis profondément convaincu, autant de chances de bonheur et de réussite que l'on offre à leurs enfants. Une telle éducation doit non seulement prendre en compte la spécificité féminine mais encore concourir à la protection de la petite fille en la prévenant de fléaux aux graves conséquences telles que la prostitution ou les maternités précoces. L'AMADE mondiale, et ses 25 antennes nationales, se consacrent depuis plusieurs années déjà à la promotion d'une éducation appropriée des jeunes filles, éducation d'autant plus fondamentale que la femme est de nos jours justement reconnue

comme un agent irremplaçable de progrès et de développement.

Notre délégation représente, vous le savez, l'un des plus petits États de la communauté internationale. Dans ce petit pays sur son rocher, l'idée de protéger les enfants partout dans le monde tout en favorisant leur épanouissement est certainement depuis longtemps la mieux partagée. C'est en 1963, il y a près de 40 ans, que ma mère, la Princesse Grâce, a fondé l'AMADE mondiale, dont je viens d'évoquer à plusieurs reprises les activités. Cette association, dont j'assume la présidence d'honneur, est actuellement présidée par ma soeur, Son Altesse Royale la Princesse Caroline de Hanovre. Elle a essentiellement pour vocation de prévenir les dangers qui menacent la vie intellectuelle, morale ou physique du « petit de l'homme » en tentant de le mettre à l'abri de toutes les formes de violence, des abus sexuels et de la maltraitance.

Comme cette institution internationale non gouvernementale le suggère, avec lucidité et détermination, n'est-il pas de notre devoir de nous employer, tant au plan national qu'international, à renforcer ensemble des moyens, ceux légaux compris, en vue d'assumer, par delà les contraintes du temps et des frontières, la poursuite et le châtement des crimes contre nature perpétrés contre les enfants en les qualifiant de crimes contre l'humanité, les rendant ainsi imprescriptibles et soumis à des procédures d'extradition allégées, comme il nous appartient, de la même manière et sans relâche, de les protéger des menaces liées à la brutalité aveugle du terrorisme international dont ils sont souvent les premières et les plus innocentes victimes.

La Principauté de Monaco s'est associée sans réserve et avec conviction au « Consensus de Monterrey ». Le Sommet contre la pauvreté représente une étape fondamentale et un progrès incontestable en matière de financement du développement. L'action internationale en ce domaine, y compris en faveur des enfants, ne peut plus être ce qu'elle était. Le temps de la mendicité et de la charité condescendante est dépassé. Récipiendaires et donateurs doivent devenir de véritables partenaires, des alliés déterminés à imaginer et à mener des actions conjointes qui tiennent compte des réalités, c'est-à-dire des besoins des uns comme des possibilités des autres.

Les consultations entre donateurs et bénéficiaires devraient être plus larges et mieux équilibrées. Des

projets d'éducation de plus en plus vastes devraient être engagés afin que dès son départ dans la vie, l'enfant fasse connaissance avec les valeurs humaines indispensables à son développement, et surtout à son épanouissement, à sa liberté et au respect de sa dignité.

Qu'il s'agisse de l'aide directe et concrète apportée à l'enfant malade, menacé d'épidémie ou d'endémie, à celui affecté dans sa santé par les pollutions de toutes natures dues aux atteintes irresponsables à l'environnement, en particulier aux infiltrations toxiques qui empoisonnent les nappes phréatiques et à tous ceux victimes de l'ignorance conduisant à l'analphabétisme, la clef de réussite de ce nouveau partenariat auquel nous aspirons devra être une remise en question permanente, fondée sur une évaluation sans complaisance des projets entrepris et de leurs résultats effectifs.

À Monaco, nous souhaitons contribuer à un nouvel essor en faveur du développement harmonieux et de la protection de l'enfant. Ce n'est pas pour nous un but mais un devoir. L'époque que nous vivons et celle que nous connaissons demain devraient être, malgré les problèmes et les difficultés rencontrées, de plus en plus celles où se développent idées et projets nouveaux à l'intention de cet enfant autour duquel nous sommes réunis aujourd'hui et ces jours prochains en cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je redemande aux orateurs de limiter leurs interventions à cinq minutes.

L'Assemblée va entendre une allocution de S. E. Mme Milagros Ortiz Bosch, Vice-Présidente de la République dominicaine.

Mme Ortiz Bosch (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La délégation dominicaine salue le Bureau et félicite le Secrétaire général pour son initiative de tenir cette session extraordinaire consacrée aux enfants, preuve de l'intérêt des nations du monde pour leurs enfants.

La République dominicaine est un pays où, malgré des années de croissance économique, la pauvreté s'est aggravée en raison de l'accumulation de richesses par des minorités privilégiées, ce qui y a affecté tragiquement les membres les plus vulnérables de la société, les enfants. Nous sommes ici réunis à l'Assemblée pour expliquer les efforts du

gouvernement, sous la direction du Président Hipolito Mejía Dominguez, d'inverser ce processus douloureux.

En 1991, la République dominicaine a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous avons entrepris de souscrire à la doctrine de la protection intégrale des enfants; cela a mené à des changements dans notre arsenal juridique et l'organisation de nos institutions. Nous avons adopté une loi sur la protection des enfants et des adolescents, une loi générale sur l'enseignement, une loi sur la violence familiale, une loi générale sur les jeunes, une loi générale sur la protection des handicapés, une loi sur la sécurité sociale et une loi générale sur la santé. Nous avons ratifié la Convention 138 sur l'âge minimum d'autorisation à travailler, la Convention 182 sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants; et nous sommes sur le point de ratifier l'amendement au paragraphe 2, article 43, de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous participons également à la ratification du Protocole facultatif, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Avec ces réformes légales, le pays fait face au défi de promouvoir des actions administratives conformes aux engagements pris. Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et une coalition de 15 organisations non gouvernementales, nous menons une consultation nationale visant à appuyer le plan afin d'assurer l'exercice des droits des enfants et des adolescents. Ce plan donne la priorité à l'inscription des nouveau-nés, la prévention d'abus commerciaux et de l'exploitation sexuelle, et prévoit des garanties pour les enfants en difficulté avec la loi.

Dans le domaine de la santé et de l'éducation, nous mettons en oeuvre des programmes visant à créer des centres de développement pour les enfants âgés de 45 jours à 2 ans, des foyers pour enfants de 3 à 5 ans, et des dispensaires en zones marginales d'extrême pauvreté pour les enfants de ces zones. Ces organismes assurent une éducation complète aux enfants.

Pour tenir l'engagement pris par le Président Mejía, en novembre 2000 à Panama, tous les enfants d'âge scolaire, dominicains ou étrangers, sont inscrits dans des écoles publiques même sans acte de

naissance, ce qui oblige l'État à le fournir durant leurs études. Nous avons porté à 93 % la scolarisation au primaire et avons pris l'engagement de scolariser tous les enfants d'âge primaire, d'ici à la fin de 2003.

Un programme ambitieux a été entrepris au profit des élèves dans les zones les plus pauvres du pays; ils reçoivent une éducation gratuite des manuels, et ont droit au petit déjeuner, à un uniforme et à des chaussures. Sur la base de leurs livrets scolaires, nous ferons en sorte que chaque enfant avant la quatrième année de scolarité reçoive ses vaccins, un traitement antiparasite, des vitamines et d'autres suppléments, des soins dentaires et oculaires et soit pesé, mesuré. Ce sont des mesures que nous prenons avec nos propres ressources et grâce à l'aide internationale.

Notre gouvernement agit vite pour améliorer la situation de nos enfants. En janvier 2002, fait inédit et vital, le Ministère des armées a lancé une initiative nouvelle : offrir des foyers et des résidences aux enfants et adolescents des rues, pour assurer leur rééducation civique et leur réintégration ultérieure dans la société et à l'école, les écartant ainsi du crime et de la délinquance. En vue d'améliorer l'éducation de base, les écoles construites depuis le 16 août 2000 sont sans barrière physique ou architecturale. Nous avons mis en place un type d'éducation ouvert permettant aux enfants à besoins particuliers d'accéder au système éducatif national.

La qualité de l'éducation est essentielle pour accroître la compétitivité participative, de nos ressources humaines. C'est pourquoi nous avons, avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, consolidé un modèle d'école rurale à plusieurs niveaux que nous avons appliqué dans les campagnes de la République dominicaine et qui sera lancé en septembre avec l'application de programmes pilotes de journées d'études pour améliorer la qualité de l'éducation. Nous cherchons à améliorer la qualité de l'éducation tout en faisant de l'éducation écologique une partie intégrante du programme scolaire.

Le Président de la République a constitué un cabinet social où les organes gouvernementaux coordonnent les activités afin de cibler les interventions, d'améliorer et de quantifier l'investissement social consenti et d'en assurer le suivi et où les organismes non gouvernementaux et les entreprises privées ont la possibilité de participer. Par ce cabinet, nous encourageons et prenons des mesures

en faveur de la famille et de l'environnement au moyen de la lutte contre la pauvreté dans un contexte de progrès et de bien-être des familles dominicaines. Je voudrais à cet égard souligner que nous avons accordés des crédits aux familles pour monter un commerce, source d'un capital économique et social qui profite aux enfants, réparer leur logement et faire des travaux d'assainissement afin d'améliorer l'habitat de ces enfants.

Pour la première fois dans l'histoire de la République dominicaine, nous avons un Conseil gouvernemental qui se consacre entièrement à l'enfance et que dirige le Président de la République, en vue d'analyser, de définir la politique officielle en faveur de l'enfance et de l'adolescence et d'en assurer le suivi, surtout pour protéger les garçons et les filles en situation de risque social et personnel. Nous avons créé le cabinet de l'épouse du Président, chargé de la mise en oeuvre des programmes en faveur de l'enfance, y compris des programmes d'assistance aux jeunes adolescentes enceintes, de promotion des jeunes femmes dans les zones rurales, et de formation de jeunes dirigeants pour encourager une culture de paix avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Par le biais de l'organisme central des enfants et des adolescents, le Procureur général de la République applique la Loi sur la protection des enfants et des adolescents. La Loi sur la sécurité sociale promulguée en 2001 assurera à partir de novembre la prestation de soins aux enfants des travailleurs.

Dans le contexte de la stratégie de développement éducatif de 2002 à 2012, nous visons à aiguiller l'éducation vers la modernité et l'usage des technologies. Je suis heureux de vous informer que le Ministre de l'éducation a installé des centaines de laboratoires informatiques et des classes virtuelles dans l'enseignement secondaire et qu'il s'apprête à mettre en place le réseau Intranet pour communication permanente et actualisée de l'information dans un système moderne de gestion éducative. Dans ce projet, nous avons organisé un congrès national d'étudiants pour qu'ils puissent apporter au système éducatif la vision et l'expérience de leurs propres besoins. Les institutions de la société civile et les organisations internationales contribuent à lancer des mesures qui profitent à l'enfance dominicaine. Cette union des forces est dirigée par le Président Hipólito Mejía

Domínguez qui s'est engagé pour le développement humain de la nation.

Enfin, je terminerai en notant que le défi que nous impose une société moderne, ouverte et mondialisée nous pousse à agir par le consensus, le dialogue et l'action solidaire avec les communautés, les familles, les enfants et adolescents, les organisations et entités de la société civile, les moyens de communication et les entreprises afin de guider nos actions en faveur de l'enfance.

Voilà donc notre bilan. Avant de terminer, je voudrais vous dire, à vous tous ici, que cette session extraordinaire devait avoir lieu en septembre 2001. Ceci montre bien que ce dont ont le plus besoin les enfants dans le monde, c'est de paix et de lutte contre la violence. Malgré la pauvreté, les décennies et les années perdues, notre gouvernement continue d'oeuvrer en faveur de l'espoir, que sont les enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. George Saitoti, Vice-Président de la République du Kenya.

M. Saitoti (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport d'ensemble sur l'examen de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants en 1990. Le rapport met en évidence les progrès importants enregistrés dans un certain nombre de domaines liés au bien-être des enfants. De nombreuses lacunes, qui menacent les progrès réalisés, demeurent toutefois. J'espère que cette session extraordinaire tiendra dûment compte de ces lacunes.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant demeure l'un des instruments les plus importants pour définir et sauvegarder les droits des enfants. Elle nous a bien servi, en particulier en renforçant l'action sur les problèmes neufs qui affectent le bien-être des enfants. Le Kenya figure parmi les pays qui ont ratifié la Convention en 1990. Nous avons immédiatement constitué un groupe d'étude chargé d'élaborer un plan d'action national fondé sur les objectifs du Sommet mondial de 1990 en vue de réexaminer et d'actualiser les lois relatives aux enfants.

Le Parlement a adopté un nouveau statut global des enfants, entré en vigueur au 1er mars. La loi prévoit toutes les garanties en faveur des droits et du bien-être de l'enfant. Un tribunal familial a, en outre,

été établi pour promouvoir le bien-être de la famille comme gardienne des droits de l'enfant. Parallèlement, nous avons mis en oeuvre un programme précis pour la santé et la vaccination de la mère et de l'enfant. Ces mesures ont contribué à prévenir les maladies infantiles comme la rougeole, le tétanos et la diarrhée ainsi qu'à suivre et améliorer la santé de l'enfant, à réduire la malnutrition infantile et à bien améliorer le niveau d'éducation de ceux qui s'occupent des enfants. À cette fin, le Kenya a mis au point une politique consacrée à la petite enfance qui vise les enfants de moins de 6 ans. La vision à long terme du gouvernement a pour objectif d'assurer une éducation et une formation de qualité tout en accordant une attention particulière à d'autres approches pour l'éducation de base.

La pauvreté reste un défi majeur aux efforts déployés pour répondre aux besoins des enfants. En outre, les graves incidences de la pauvreté ont sérieusement compromis notre capacité de faire face aux besoins urgents des enfants dans les domaines tels que les soins de santé primaires, l'alimentation et l'éducation de base. D'autre part, une santé médiocre et la malnutrition sont les raisons essentielles de la persistance de la pauvreté. Dans un effort visant à relever ces défis, nous avons rédigé un document portant sur notre stratégie de réduction de la pauvreté qui définit les priorités dans la lutte contre elle.

La pandémie du VIH/sida est un obstacle majeur sur la voie de la réalisation des objectifs nationaux de promotion du bien-être des enfants. Les ressources investies dans l'éducation sont perdues à cause des abandons scolaires dus aux maladies liées au VIH/sida. Les orphelins du sida sont exposés à la malnutrition, aux abus et à la maladie car les soins de base et les ressources financières manquent. La pandémie menace gravement les récents acquis en matière de scolarisation et d'éducation des enfants. Dans le cadre des efforts visant à remédier à ces problèmes, le gouvernement a formulé une politique visant à faciliter les interventions en faveur des enfants touchés par le VIH/sida. Un appui nécessaire est accordé aux enfants orphelins du sida pour accéder à l'éducation primaire et aux autres services de base. Ce sont des efforts réalisés grâce à un étroit partenariat entre le gouvernement, la société civile et les communautés. Le Conseil national de lutte contre le sida a lancé un programme global d'éducation sur le sida et assure des séances d'information dans les écoles et autres centres d'étude.

Pour de nombreux pays en développement, la charge de la dette extérieure continue de limiter la capacité d'investir dans l'épanouissement des enfants. Certains de ces pays dépensent plus de 30 % de leur produit national brut pour le service de la dette extérieure. Rien que dans la décennie écoulée, le Kenya, par exemple, a alloué plus de ressources pour s'acquitter de ses obligations liées au service de la dette extérieure qu'il n'en a, en fait, reçu des pays donateurs. Nous sommes particulièrement préoccupés face à l'augmentation de la charge de la dette extérieure au moment où nous connaissons une baisse importante de l'aide publique au développement. Ces mesures d'allègement de la dette extérieure devraient donc s'accompagner d'une augmentation de l'aide publique au développement. Cela nous permettrait d'investir dans les services sociaux de base.

L'Afrique connaît encore des problèmes liés aux conflits armés. Depuis 10 ans, le Kenya a accueilli des milliers de réfugiés fuyant la guerre et les troubles civils dans leurs pays. Nous avons vu par nous-mêmes comment les conflits armés nuisent aux droits et au bien-être des enfants. Le nombre d'enfants maltraités, négligés et exploités augmente. Le trafic d'enfant est en hausse, en particulier dans les situations de conflit.

Tout en renouvelant notre engagement de continuer à oeuvrer en faveur des enfants dans les 10 ans à venir, j'invite les dirigeants du monde à s'efforcer de parvenir aux objectifs des principaux sommets et conférences de l'ONU, en particulier ceux de la Déclaration du Millénaire. Le résultat de la Conférence internationale sur le financement du développement – le Consensus de Monterrey – et le résultat du prochain Sommet mondial pour le développement durable, doivent être au coeur de l'application de politiques favorables aux groupes vulnérables, en particulier les enfants.

Je voudrais terminer en appelant les Nations Unies à rester à la pointe du combat pour améliorer les droits et le bien-être de nos enfants. Nous disposons maintenant d'une base solide pour régler les questions présentant un intérêt particulier pour les enfants aux niveaux national, régional et international. Je suis persuadé que cette session extraordinaire débouchera sur un programme d'action concret qui visera les préoccupations ainsi que le bien-être de nos enfants. Cela exigera à coup sûr nos efforts à tous.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une allocution de Mme Dilbar Gulyamova, Vice-Premier Ministre de la République d'Ouzbékistan.

Mme Gulyamova (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Au nom du Gouvernement de la République d'Ouzbékistan, j'ai le plaisir de saluer tous les membres de l'Assemblée ainsi que les autres participants à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale qui apporte une contribution importante à la mise en place des conditions et des débouchés nécessaires au développement des enfants partout dans le monde et pour la garantie d'une enfance heureuse.

Comme bien d'autres États, l'Ouzbékistan a appuyé et adopté toutes les initiatives de l'ONU ayant pour but de protéger les intérêts de l'enfant. L'expérience de ces dernières années a démontré que la protection des intérêts de l'enfant, en particulier pendant la phase transitoire où un pays se développe – et que l'Ouzbékistan traverse depuis 11 ans – ne peut pas rester hors de la sphère de la politique d'État. Ce n'est donc pas par hasard si l'une des premières mesures que l'Ouzbékistan a prises en 1992, après avoir acquis son indépendance, a été de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant.

L'Ouzbékistan a ainsi montré qu'il assumait, devant la communauté internationale, la responsabilité et l'obligation de se conformer à toutes les dispositions de la Convention. Le jeune Gouvernement ouzbek a proclamé devant le monde entier que sa politique avait pour priorité fondamentale la protection des intérêts de l'enfant. Parallèlement, nous avons créé et lancé dans notre pays un système pour contrôler le respect des droits de la femme et de l'enfant et appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant.

La protection des intérêts de l'enfant ayant été l'une des principales orientations de la politique d'État de l'Ouzbékistan depuis 10 ans, les mesures suivantes ont été prises: création et mise en place d'un cadre juridique pour la protection des intérêts de la famille, en particulier des mères et des enfants, en faisant appel à l'expérience et aux systèmes juridiques internationaux; mise en place des conditions économiques propices au renforcement de la famille et au bien-être matériel des enfants, en évitant les situations qui pourraient déboucher sur la négligence des enfants et des adolescents; mise en oeuvre d'un

ensemble de mesures devant permettre d'élever des enfants robustes, en commençant par une famille robuste et réalisation de l'objectif principal qui est d'avoir des mères et des enfants en bonne santé grâce à la fourniture par l'État d'une aide médicale gratuite pour l'accouchement et des services gratuits de puériculture et de vaccination aux enfants; mise en œuvre d'un programme national d'éducation qui offre une éducation générale obligatoire et gratuite sur 12 ans et accorde d'importantes subventions d'État pour l'éducation secondaire et supérieure des jeunes des deux sexes; octroi par l'État d'un appui aux groupes d'enfants vulnérables sur le plan social, y compris les handicapés, les orphelins et les enfants de familles démunies; et mise en place des conditions sociales nécessaires et d'une déontologie de la famille, en particulier des mères et des enfants.

L'application de ce programme est rigoureusement contrôlée et entre dans le cadre des diverses décisions du gouvernement qui visent la protection des intérêts des enfants, des femmes et des familles, ainsi que dans le cadre des programmes nationaux financés par l'État ou par des donateurs.

Pour assurer la protection des intérêts des enfants, l'Ouzbékistan met en œuvre les mesures suivantes: programme national de formation du personnel, y compris formation professionnelle; programme de réforme des soins de santé qui assure aux femmes une aide médicale gratuite lors de l'accouchement et pour les soins de santé aux enfants; programmes de renforcement du rôle social de la femme – « Génération saine », « Mère et enfant » et « Famille » – qui ont pour objectif de mettre en place des conditions juridiques et économiques favorables aux intérêts des femmes et des enfants et d'intensifier le rôle et la participation de la famille dans la réforme de la société et de renforcer le rôle des femmes et de la famille en élevant une nouvelle génération robuste sur le plan physique, riche sur le plan spirituel et au développement harmonieux; et un programme destiné à venir en aide aux éléments socialement vulnérables de la population pour la période 2002-2003.

Dès après l'indépendance, l'Ouzbékistan a fait porter ses efforts sur la renaissance et l'épanouissement de la spiritualité, le renforcement du système d'enseignement et l'alignement de la qualité de la vie sur les normes internationales. Notre pays garantit une attention particulière et un soutien social aux enfants des familles démunies, à ceux qui ont des problèmes de

développement psychophysique et à ceux qui, sans famille, se trouvent dans une situation difficile.

On voit l'importance prioritaire que le pays accorde à élever une génération saine dans le fait que l'un des premiers ordres créés par la République d'Ouzbékistan a été l'ordre « Pour une génération saine »; cet ordre est décerné à ceux qui accomplissent des actes désintéressés en faveur du développement physique et moral des enfants.

Comme l'a dit le Président de la République d'Ouzbékistan, M. Islam Karimov,

« ...notre vœu le plus cher est la construction d'un État ayant un avenir radieux et une société libre. La stratégie adoptée pour progresser repose essentiellement sur l'éducation d'une génération saine et en vise l'épanouissement ».

Pour réaliser un vœu si cher, l'Ouzbékistan a pris une série de mesures concrètes afin d'améliorer la situation économique de toute la population, de mettre en place des conditions permettant d'améliorer la santé des mères et des enfants, de favoriser l'épanouissement de la personne et de préparer les jeunes à mener une vie indépendante au sein d'une société libre.

Comme je l'ai déjà dit, l'Ouzbékistan continuera d'appuyer toutes les initiatives de l'ONU portant sur les intérêts des enfants. À cet égard, j'aimerais informer l'Assemblée que notre pays a participé à la campagne mondiale « Dire oui pour les enfants » et que plus de 3 millions de signatures d'adultes et d'enfants ont été recueillies. Une coalition d'organisations non gouvernementales est aussi à l'œuvre dans notre pays pour servir les intérêts des enfants d'Ouzbékistan.

Pour terminer, je voudrais souhaiter à tous les participants à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale santé, bonheur, prospérité et succès dans leur noble tâche.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une allocution de S. E. Sheikha Moza Bint Nasser Al-Misnad, Présidente du Conseil suprême des affaires familiales du Qatar.

Sheikha Moza Bint Nasser Al-Misnad (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous présenter, au nom de l'État du Qatar, mes sincères félicitations pour votre accession à la vingt-septième présidence de l'Assemblée générale à

sa session extraordinaire consacrée aux enfants. Je ne peux qu'exprimer une sincère reconnaissance à S. E. Excellence l'Ambassadeur Patricia Durrant, Représentant permanent de la Jamaïque à l'ONU, pour les efforts précieux qu'elle a déployés dans le travail du Comité préparatoire de cette session.

Notre session a lieu à une autre date que prévu initialement, à cause des événements qui ont eu lieu et de leurs répercussions, qui ont forgé notre conviction commune que le seul moyen d'éliminer le terrorisme passe par la promotion et la consolidation du dialogue culturel entre les nations.

Tout m'incite fortement à m'éloigner de préoccupations particulières, telles que les réalisations de l'État du Qatar dans le domaine de la Convention des droits de l'enfant, et les défis qu'il affronte, pour me tourner vers des préoccupations universelles, et les conflits et les troubles que connaissent les enfants du monde, bien que les deux fassent partie d'un tout, dans un monde interconnecté et interdépendant.

Nous avons le devoir et la responsabilité d'observer le principe de dialogue, dans nos comportements, chez nous avec nos enfants, dans notre programme scolaire et dans notre environnement immédiat comme au-delà. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions établir une culture positive, universelle et collective fondée sur un équilibre entre les intérêts et les valeurs – une culture qui reconnaisse le droit à la différence sur la base de la coopération, de la vertu et de la droiture.

À ce stade, je voudrais souligner qu'en dépit de nos principes philosophiques et de nos choix idéologiques différents, notre adhésion, détachée de tout sentiment de supériorité, au système de valeurs des religions révélées, dont l'objectif déclaré, nous le savons, est de développer la Terre, serait de nature à établir un consensus moral ouvrant la voie au dialogue, par lequel nous pouvons endiguer la violence et l'extrémisme, et répandre la tranquillité et la paix.

Nous pouvons dire que cette session réaffirme le rôle présent et futur de l'enfant dans nos sociétés. À mon avis, il ne suffit pas de s'appuyer sur les droits codifiés des enfants garantis par la Convention de l'ONU pour réaliser nos attentes quant à ce rôle. Nous devons plutôt souligner le principe élémentaire selon lequel nous devons à de leur apprendre à reconnaître les droits des autres. Sinon, nous élèverons des

individus rebelles, égoïstes, aveugles à leurs devoirs, et incapable de vivre et d'interagir avec les autres.

Une analyse de la situation actuelle renvoie une image amère des contradictions flagrantes entre les idéaux et les règles juridiques d'un côté, et la réalité de l'autre. Comment parler du droit sacré à la vie, face à la tragique réalité en terre de Palestine, où des places publiques abondent en scènes horribles qui blessent toutes les croyances et tous les systèmes de valeurs. Quel péché ont commis les nourrissons et les enfants pour être privés d'aliments, de médicaments, d'éducation et même de leur vie? Les hommes qui commettent des actes de violence et d'oppression dans ces régions n'ont-ils pas été jadis des enfants habitués à exercer leurs droits sans songer aux droits d'autrui? À la lumière de ces faits, nous devons nous engager, individuellement et collectivement, à sensibiliser nos enfants à leur identité et aux préceptes d'humanité.

Elle est aujourd'hui à rude épreuve notre capacité de nous engager à mettre en oeuvre ce que nous avons convenu dans le document final du Sommet mondial pour les enfants, qui soulignait, entre autres, la nécessité d'accorder la priorité aux enfants. Commençons par les enfants de Palestine, pour continuer avec les enfants du reste du monde. C'est ainsi, et ainsi seulement, que cette session sera bien une session extraordinaire, non seulement de par l'importance de sa tenue, mais aussi de par le niveau de ses résolutions et recommandations.

À propos des droits de l'enfant, l'État du Qatar est d'avis que ces droits reposent sur la mise en application concrète des droits et des devoirs de la famille. Nous ne voulons pas que les liens des enfants avec leur famille et avec les valeurs de leur communauté soient coupés. Nous voulons au contraire des enfants qui profitent de relations intimes avec leur environnement proche et plus lointain, fondé sur l'instinct humain plutôt que sur des codes juridiques.

Lorsque nous prônes les droits des enfants, nous devrions les lier à l'ensemble de droits dont tout être humain devrait pouvoir bénéficier dans sa société. Tout progrès réel à cet égard doit être mesuré à l'aune de l'évolution des libertés publiques, de la participation aux décisions, et de l'accroissement des fonctions et des rôles des organisations de la société civile, dont le rôle moteur pour le développement humain est universellement reconnu.

Toutefois, pour n'être ni réalistes ni utopistes, nous devons admettre que les droits de l'enfant exigent, en tout premier lieu, une volonté politique authentique, ainsi que – chose tout aussi importante – la mobilisation des ressources nécessaires, sans lesquelles rien ne changera. De nombreux pays en développement, malgré leur détermination, trouveront difficile de s'engager dans des programmes pour le progrès des enfants tant qu'ils ploieront sous le poids de la dette. Nous avons la responsabilité internationale de diriger une partie de la dette de ces États vers le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), afin qu'elle soit investie selon un programme institutionnel dans les domaines du développement qui affectent le statut de l'enfant.

Nous sommes venus à cette importante réunion remplis de grandes espérances, et poussés par le désir et la détermination d'être à la hauteur de ces circonstances déterminantes dans le processus du développement de nos enfants. En tant qu'adultes, nous avons le devoir de chercher à réaliser leurs aspirations en leur rendant confiance dans le présent et dans l'avenir, et en leur enseignant à manier les idéaux aux actes. Je suis convaincue que le dialogue sérieux qui marque cette session renforcera notre détermination de vaincre la peur, l'oppression et les privations qui sont le lot de millions d'enfants.

Monsieur le Président, au nom de l'État du Qatar, je voudrais vous remercier encore, et dire notre sincère gratitude à S. E. le Secrétaire général, et à ses collègues pour leurs efforts précieux en vue du succès de cette session.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Tommy Thompson, Ministre de la santé et des services sociaux des États-Unis.

M. Thompson (États-Unis) (*parle en anglais*) : En tant que Ministre de la santé et des services sociaux des États-Unis, j'ai le privilège de représenter le Président George W. Bush à cette session extraordinaire consacrée aux enfants.

Bien que les attaques terroristes du 11 septembre nous aient empêchés de nous réunir comme prévu à l'origine, notre détermination de faire progresser la santé des enfants du monde est restée inébranlée. En fait, les événements du 11 septembre ont rendu encore plus nécessaire notre réunion d'aujourd'hui au profit des enfants du monde entier.

Depuis le Sommet mondial pour les enfants il y a 10 ans, les États-Unis ont continué à faire des progrès substantiels pour nos enfants dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, du travail et de l'environnement. Les États-Unis sont très fiers d'avoir créé un avenir qui ouvre des possibilités sans limites pour nos enfants.

Par exemple, depuis 10 ans, le taux de pauvreté des enfants aux États-Unis a diminué. En 1999, seuls 17 % des enfants y vivaient dans des familles au revenu inférieur au seuil de pauvreté national, soit une baisse de 17,5 % par rapport à 1990.

Les taux de vaccination ordinaires pour les enfants de 2 ans atteignent des niveaux records ou presque, et les États-Unis ont un taux plus bas que jamais de maladies évitables par la vaccination, notamment la rougeole, les oreillons et le tétanos.

Récemment, les États-Unis ont commencé à inciter les jeunes à adopter des comportements sains et à faire les bons choix. Nos efforts visent notamment à : renforcer les relations étroites entre parents et enfants, encourager le retard de l'activité sexuelle et appuyer les programmes d'éducation à l'abstinence. Comme le Président Bush l'a dit, l'abstinence est le seul moyen sûr d'éviter les maladies sexuellement transmissibles, les grossesses prématurées et les difficultés sociales et personnelles inhérentes à l'activité sexuelle hors mariage.

Mais notre travail en faveur des enfants et des familles va bien au-delà des frontières des États-Unis. Il réunit un vaste éventail de partenaires, y compris des organisations non gouvernementales, notamment religieuses, des fondations, la communauté des chercheurs et le secteur privé. Permettez-moi de mettre en exergue deux très bons exemples de ce type de collaboration. Le premier est certainement le Fonds mondial pour la santé et la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les États-Unis ont déjà engagé 500 millions de dollars dans cette initiative multinationale – soit 25 % du total des fonds versés. Les Centers for Disease Control des États-Unis, qui relèvent de mon Ministère de la santé, travaillent avec l'Organisation mondiale de la santé et Rotary International dans le cadre d'une initiative mondiale pour extirper la polio. Actuellement, il y a moins de 500 cas enregistrés de cette maladie.

Le mois dernier, je me suis rendu en Afrique et j'ai vu de mes propres yeux les effets dévastateurs du

VIH/sida, surtout sur les enfants. Des quelque 13 millions d'orphelins du sida dans le monde, 12 millions vivent en Afrique subsaharienne.

Ces réalités nous affligent tout en nous poussant à agir, et c'est ce que font les États-Unis, de concert avec nombre d'entre vous ici présents comme nos partenaires. Nous devons unir nos forces, publiques et privées, par le biais du Fonds mondial, pour extirper le VIH/sida, comme nous sommes sur le point de le faire pour la polio. Voilà à quoi sert un véritable partenariat.

Depuis 10 ans, les États-Unis intensifient leurs efforts mondiaux pour améliorer la vie des enfants, des mères et des pères. Ils ont par exemple offert plus de 2,5 milliards de dollars d'assistance aux programmes de survie des enfants dans les pays en développement, pour appuyer la vaccination des mères et des enfants, et pour prévenir et traiter les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques et le paludisme.

D'ici à septembre de cette année, nous aurons versé plus de 157 millions de dollars au Programme international pour l'abolition du travail des enfants. Nous fournissons également plus de 10 milliards de dollars en aide au développement pour appuyer diverses activités qui améliorent la vie actuelle des enfants – soins de santé, développement agricole et assistance alimentaire à ceux qui sont particulièrement vulnérables – mais aussi pour soutenir les pays et les communautés qui s'emploient à assurer l'avenir à long terme de leurs enfants en s'efforçant de mettre en place une éducation de qualité, des économies en croissance qui créent des emplois et une gestion judicieuse de l'environnement.

Rien qu'au cours de l'exercice financier de 2000, nous avons fourni de nouvelles ressources pour aider à prévenir le trafic et l'exploitation des enfants dans les pays en développement et pour offrir des services et des programmes types en vue de leur protection et de leur réinsertion. Je voudrais souligner que cette question préoccupe beaucoup le Président Bush et moi-même. Nous avons hâte de travailler avec tous les pays où les enfants font l'objet de trafic et sont exploités, afin d'aider à éliminer ces pratiques odieuses où qu'elles existent.

Malgré nos réussites, nous faisons face à des défis cruciaux pour essayer de favoriser des comportements parentaux responsables et la création de familles sûres et stables. Tous les enfants méritent

de vivre dans des foyers et des communautés propices, et de réaliser leur potentiel unique.

Le nouveau plan d'éducation du Président Bush, No Child Left Behind (Aucun enfant laissé pour compte), permet à tous les élèves des États-Unis d'avoir de meilleures possibilités d'apprendre, d'exceller et de réaliser leurs rêves. Le développement cognitif des enfants devant commencer à la maison, au début d'avril le Président Bush et mon ministère ont lancé une nouvelle initiative d'apprentissage précoce, « Good Start, Grow Smart » (Prendre un bon départ, grandir avec intelligence), afin de préparer les enfants à un avenir d'apprentissage.

Nous oeuvrons avec des autres membres de l'Assemblée à cette même fin. Nous avons fourni 1,5 milliard de dollars d'aide à l'éducation de base dans les pays en développement. Une bonne éducation est la voie universelle du succès pour les enfants dans toutes les sociétés, et nous sommes heureux de nous associer à vous dans cette excellente initiative.

Comme pour l'éducation, le Président Bush accorde la priorité à la santé physique de tous les jeunes Américains, du sein maternel à l'âge adulte. Nous considérons comme prioritaires les soins prénatals aux femmes et aux enfants, comme en témoigne la décision de notre Ministère de la santé et des services humains d'offrir des services de santé gouvernementaux au fœtus. Nos programmes d'assurance santé pour enfants permettent de veiller à ce que les enfants, en particulier ceux des familles à faible revenu, aient accès à des soins médicaux. Le Président Bush demande un élargissement sans précédent des dispensaires communaux – centres médicaux locaux traditionnellement destinés aux populations à faible revenu. Nous avons lancé une grande initiative de santé préventive pour juguler les maladies dès le départ.

Trop de jeunes américains et trop d'enfants dans le monde industrialisé sont inactifs, d'où une détérioration de la santé de nombreux enfants. Aux États-Unis, par exemple, le diabète type 2 en est à atteindre des proportions d'épidémie, et le nombre d'enfants trop gros, voire obèses, a triplé depuis 20 ans. Je félicite l'Organisation mondiale de la santé qui a fait de l'activité et de la bonne forme physiques son thème et sa priorité de l'année. Nous devons littéralement faire bouger le monde, à commencer par

nos enfants. Les conséquences pour tous nos pays seront trop graves si nous n'agissons pas maintenant.

Tous les enfants méritent une stratégie mondiale qui soit ciblée, visionnaire et surtout dynamique. Nous devons allier le programme inachevé de la dernière décennie aux défis futurs qui attendent nos enfants et leurs familles.

Aujourd'hui, en cette session fort extraordinaire, il nous est donné de créer un monde nouveau et meilleur pour tous nos enfants : un monde de sécurité et de santé, où ils ne sont pas exploités; où leurs parents les guident, dans la sécurité, du berceau à l'enfance et de l'adolescence à l'âge adulte. Les États-Unis restent passionnément attachés à donner à tous les enfants l'espoir d'un jour nouveau et la promesse d'un avenir meilleur. Nos enfants et leurs familles ne méritent pas moins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Essop Goolam Pahad, Ministre au Bureau du Président de l'Afrique du Sud.

M. Pahad (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je m'adresse à l'Assemblée aujourd'hui au nom du Président Mbeki, du peuple et surtout des enfants d'Afrique du Sud. De nombreux États ont à juste titre insisté sur l'importance de cette imposante réunion. Je me joindrai à ce sentiment en ajoutant que, pour notre pays, l'occasion est d'une importance vraiment capitale.

En cette occasion, où la vie et le bien-être des enfants sont au centre de notre attention, nous nous souvenons bien que les enfants, dont beaucoup de jeunes adolescents, ont joué un rôle crucial dans la lutte contre l'apartheid, et nous les saluons en les évoquant. Ils ont fait face notamment aux balles de la police et de l'armée lors du soulèvement de Soweto en 1976. Des milliers sont morts et d'autres, innombrables, ont été blessés, arrêtés ou se sont exilés de leur terre natale. Ils n'avaient à opposer à la puissance de l'État de l'apartheid que leurs mains nues et leur attachement inébranlable aux principes de l'antiracisme et de la démocratie. Dans cette lutte, beaucoup étaient si soucieux et harcelés qu'ils n'ont jamais eu de jeunesse.

Vu notre amère expérience, nous partageons la douleur et la colère quotidiennes que provoquent les brutalités constantes infligées aux jeunes Palestiniens. Ces enfants ont le droit de vivre dans la paix, le confort

et la sécurité. Nous exprimons notre solidarité avec tous les enfants du monde, pris dans le cauchemar de la guerre et des conflits armés. La Constitution sud-africaine affirme avec force les droits des enfants. Leur bien-être est d'une importance fondamentale pour l'État. L'Afrique du Sud a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres traités internationaux, comme la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. Nous avons également ratifié la Charte de l'Union africaine sur les droits et le bien-être des enfants qui vont sur la voie d'une importante coopération régionale.

Ce n'est qu'en travaillant ensemble au niveau du continent africain que nous serons en mesure de faire face aux problèmes qui nous affligent, tels la pauvreté et le grave sous-développement. Nous sommes tous conscients des effets de la pauvreté et du sous-développement sur la mortalité, la maladie, la faim et la souffrance. Mais pour la première fois de notre histoire, nous sommes en mesure d'apporter des changements et d'oeuvrer en vue d'instaurer vraiment le développement et la prospérité dans notre continent, dans nos pays, chez nos peuples et surtout chez nos enfants.

Le plan d'action du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique peut être un important vecteur de progrès et de maintien des droits de nos enfants, de nos femmes et de nos pauvres.

Dès ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, sous la direction du Président Mbeki, nous avons mis au point un programme national d'action en faveur des enfants qui a réussi à désenclaver les problèmes touchant leur vie; il engage tous les secteurs de l'État et veille à ce que les droits des enfants restent à l'ordre du jour des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le programme est coordonné, à la présidence, par le Bureau des droits de l'enfant. Cette instance de coordination et de surveillance travaille avec tous les ministères, les organismes internationaux et la société civile.

Au cours de notre histoire, la société civile a toujours joué un rôle très actif, et cet apport reste essentiel à la croissance et au développement de notre pays. Les soins de santé sont gratuits pour les femmes enceintes et pour les enfants de moins de 6 ans. Les soins de santé primaires sont gratuits pour tous les enfants. Une stratégie de gestion intégrée de lutte

contre les maladies infantiles a été mise en place dans les dispensaires, face aux principales causes de maladies et de décès des enfants. Un programme élargi de vaccination a été mis en place pour immuniser les enfants contre les maladies infantiles infectieuses graves. Il a presque réussi à éliminer la polio et la rougeole.

La nutrition des enfants reste une des priorités du Gouvernement sud-africain. Nous visons à assurer aux enfants des ménages pauvres un repas par jour. En outre, nous avons des allocations familiales aux familles à faible revenu. En 2000, nous avons publié un Livre blanc sur le développement de la petite enfance qui impose une année obligatoire d'accueil dans les écoles publiques. Ceci permet d'assurer que tous les enfants commencent au mieux une bonne scolarité allant désormais de l'âge de 6 ans à l'âge de 15 ans. Ce document a été suivi par un autre sur l'éducation intégratrice en faveur des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers.

La protection des enfants dans le système de justice pénale est une priorité pour notre gouvernement. Le Parlement sud-africain examinera bientôt un projet de loi sur la justice pour les mineurs, qui traitera du problème des enfants accusés de crimes. Ce projet, une fois adopté par le Parlement, fixera un nouvel âge minimum pour la capacité pénale, assurera une évaluation individuelle pour chaque enfant, établira une procédure spéciale et proposera toute une gamme de peines idoines. Le Gouvernement a également amendé la législation en vigueur pour apporter une définition plus générale de l'exploitation sexuelle des enfants. Le programme national d'action a également demandé à la Commission juridique sud-africaine, par l'intermédiaire des ministères pertinents, de faire un examen global de la législation concernant les enfants. Le Gouvernement examine aussi la question très importante des crimes sexuels contre les enfants. Les lois envisagées apporteront des changements fondamentaux à la législation sud-africaine actuelle et supplanteront bien des lois archaïques qui reflètent une idéologie patriarcale.

Si la législation est un instrument utile pour les droits des enfants, nous voyons bien aussi qu'il faut la mettre effectivement en oeuvre. À cet égard, nous avons mis en place des tribunaux spéciaux chargés des délits sexuels, des centres multidisciplinaires complets, ainsi que des abris pour les victimes et les survivants.

Pour épargner toutes formes de sévices aux enfants, nous sommes décidés, en Afrique du Sud, à réfléchir à nos propres valeurs morales. Nous avons lancé dans notre peuple un dialogue sur la question de la régénération morale de notre société. Ce processus est dirigé par le Vice-Président, M. Jacob Zuma, et notre but collectif est de reconstruire les familles et les communautés, d'encourager une culture de refus total des sévices et de l'exploitation et de bâtir une société solidaire, comme le prévoit notre Constitution.

En Afrique du Sud, nous avons mené notre propre campagne en faveur des enfants « Dites oui », et plus de 4 millions d'enfants ont pu exprimer leur point de vue sur ce que devraient être nos priorités de nation. Voici les priorités établies par eux : 68,1% ont dit qu'éduquer chaque enfant est une priorité; 65,4% ont dit qu'il faut accorder la priorité aux enfants et s'occuper de chacun d'eux; et 50,2% ont déclaré urgent de lutter contre la pauvreté et le VIH/sida dans leurs communautés. Nous restons attachés à ces priorités et nous avons aligné nos programmes en fonction des aspirations de tous les enfants qui ont participé à cette étude.

Une des grandes priorités de la présidence est de fournir effectivement des services aux enfants. On a beaucoup fait dans ce domaine mais il reste encore beaucoup plus à faire. Pour que des services soient fournis, il faut mettre en oeuvre des politiques et des programmes. Le programme national d'action est bien placé pour veiller à cette mise en oeuvre. Le Gouvernement sud-africain accélérera la prestation des services aux enfants. Nous renforcerons notre détermination d'en faire plus pour eux. C'est pourquoi le Gouvernement sud-africain tient à saisir cette occasion pour s'engager à fond à créer un monde digne d'eux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Suzanne Mubarak, Présidente de la délégation égyptienne.

Mme Mubarak (Égypte) (*parle en arabe*) : Cette session prend une grande importance car elle fera le point de ce que nous avons accompli depuis 10 ans, en vue de parvenir aux objectifs fixés pour nos enfants et de convenir d'un plan de protection de leurs droits à l'avenir. Lorsque nous parlons de la protection des droits des enfants, nous appelons en fait à l'avènement d'un monde neuf, en mesure de protéger et de garantir pleinement leurs droits sans exception. À cet égard, je

voudrais évoquer les violations dans les territoires palestiniens occupés, où le respect des conventions et accords internationaux, notamment de ceux se rapportant aux droits des enfants et de l'homme, a fait défaut. Les effets de la tragédie dans les territoires palestiniens occupés ne se limitent pas qu'à un impact psychologique négatif sur les jeunes Palestiniens, mais affecte également tous les enfants de la région et du monde. Elle a semé des germes de peur et de haine et créé une atmosphère de violence et d'extrémisme. Mais le monde n'a rien fait. Avons-nous donc perdu notre conscience ou y a-t-il désormais des normes différentes?

Au vu de notre responsabilité à tous, je demande à tous les membres de l'Assemblée de contribuer à mettre fin aux violations des droits humains, à arrêter l'hécatombe dans les territoires palestiniens occupés et à rechercher des solutions justes et pacifiques pour les enfants, indépendamment de leur nationalité ou de leur appartenance. Les enfants sont des êtres innocents, qui ne doivent pas assumer la responsabilité du passé; ce sont les enfants de l'avenir.

J'ai participé au Sommet mondial pour les enfants et j'ai également l'honneur de participer à cette session, qui doit traiter de défis sans précédent pour nous et nos enfants, notamment la mondialisation et ses effets économiques et politiques, le développement technologique, les réformes structurelles, les conflits armés et la propagation du VIH/sida. Tous ces défis influent sur les pays en développement et sur leur capacité de promouvoir la cause des enfants, et leur développement et leur protection.

Même si beaucoup de progrès ont été faits grâce à des politiques et des lois, nous voudrions savoir ce que les programmes d'action internationaux nous réservent pour la prochaine décennie. Quelles sont les priorités nationales et régionales? La synthèse de la volonté, de la capacité, de l'engagement et des ressources conduira à un partenariat international authentique, qui nous permettra de faire face aux problèmes de l'enfance et aux défis qui se posent aux pays en développement en la matière.

L'Égypte a affronté ces problèmes difficiles et je suis très fière des acquis obtenus pour nos enfants, mais je voudrais répéter que nous avons encore beaucoup à faire et que maints défis persistent, notamment l'usage des enseignements tirés, afin que tous les progrès réalisés puissent servir à tous les

enfants ayant besoin de soins particuliers, comme nous l'avons demandé ce matin au Représentant spécial chargé des enfants.

Nous sommes fiers d'appartenir aux mondes arabe et africain. Nous avons eu l'honneur d'accueillir les travaux préparatoires de cette session. Au Caire, nous avons commencé la campagne « Oui aux enfants ». Le trente-septième sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Lusaka m'a confié l'honneur de présenter à l'Assemblée la position africaine unifiée, diffusée auprès des membres. Le continent africain représente le plus grand défi international au développement. Même s'il y a eu des résultats positifs, l'enfant africain reste le plus lésé. Les jeunes Africains l'ont dit au Caire. J'exprime leur avis à l'Assemblée et demande à la communauté internationale de contribuer à traduire leurs rêves et aspirations en la réalité d'un bel avenir. Le moment est venu de répondre à cet appel. Le monde ne peut plus se permettre de négliger les jeunes Africains.

Pour terminer, je voudrais dire que la réalisation de la stabilité et de la paix, et la fin des souffrances résultant de l'occupation étrangère et des conflits armés, non seulement au Moyen-Orient et en Afrique, mais dans le monde entier, constituent des préalables à la stabilité familiale présente et future. La paix et la stabilité mondiales sont indivisibles; les enfants du monde sont tous semblables. Nos buts doivent être collectifs et unifiés pour réaliser un monde digne d'eux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Liwski, Secrétaire d'État, Président du Conseil national de la République argentine pour les enfants, les adolescents et la famille.

M. Liwski (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord exprimer aux membres de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants les salutations chaleureuses et fraternelles du Président constitutionnel de la République argentine, M. Eduardo Alberto Duhalde, et de son épouse.

Il serait illogique et inacceptable d'examiner l'évolution de la situation des enfants et adolescents dans mon pays depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990 sans reconnaître que nous traversons les moments les plus difficiles de notre expérience démocratique. Il faut rappeler qu'il y a à peine un peu plus d'une centaine de jours, les tensions politiques et sociales ont atteint un paroxysme. Le monde entier a

vu des actes de violence sociale et des excès qui ont fait des morts et créé un risque de désintégration sociale. Mais la force des institutions et la profonde aspiration à la démocratie du peuple argentin ont permis de rétablir l'ordre. En respectant strictement la Constitution nationale, le peuple argentin a construit un gouvernement de transition fondé sur les objectifs d'unité et de salut national.

Mon pays connaît la plus grave crise économique et sociale de son histoire contemporaine. Cela s'illustre notamment par la concentration injuste des richesses, par la crise du secteur financier, étranger à la moindre dignité humaine, et par une dette extérieure écrasante. Cette situation, qui s'ajoute à l'existence de dirigeants souvent critiqués par une société qui exige la transparence et le civisme, a eu un impact dévastateur sur des millions de familles. Le chômage et le sous-emploi sont devenus le moteur d'un processus accéléré d'exclusion sociale et d'érosion des liens et des rôles familiaux.

Dans mon pays, la situation des enfants et des adolescents vivant dans ces familles représente l'aspect le plus dramatique de la crise. Ce sont les victimes les plus visibles de la détresse actuelle, et nous savons que si la situation persiste, nous aurons mis en danger l'avenir de plusieurs générations futures en Argentine.

Nous faisons donc face à de véritables problèmes structurels aux effets cumulatifs qui nécessitent des solutions complexes.

Actuellement, six enfants sur dix grandissent en Argentine en deçà du seuil de pauvreté. Un million et demi environ d'adolescents sont privés d'éducation et d'emploi. Tant les enfants que les adolescents montrent des signes de grande vulnérabilité sociale. En outre, lorsque ces derniers ne sont ni soutenus ni défendus, leur comportement entre souvent en conflit avec la loi. Face à cette situation, nous visons à intégrer ces groupes par des politiques dynamiques et non en prônant de simples réformes du code pénal.

Dans l'Argentine actuelle, on peut également identifier des poches de malnutrition infantile; observer l'introduction précoce à des conditions de travail physiquement et psychologiquement insalubres, et un abandon scolaire avant la fin du cycle d'éducation de base obligatoire; constater que les garçons comme les filles sont victimes d'abus sexuels, de maltraitance, de pornographie infantile et de traite des enfants, que les enfants sont victimes du réseau de distribution des

drogues illicites, de leur consommation et de leur dépendance; et noter la persistance des facteurs responsables de la mortalité infantile, dont 60 % est imputable à des causes curables, la maternité et la paternité des adolescents assorties de vulnérabilité dans l'exercice du droit de l'enfant aux liens familiaux et à l'identité, la disparition d'enfants datant de l'ancienne dictature militaire et le rapt actuel d'enfants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

Ces problèmes montrent des réalités nouvelles et douloureuses. Néanmoins, pour l'État que je représente, ils constituent un formidable défi qui l'oblige à mettre en oeuvre des lignes d'action novatrices. Celles-ci impliquent des mesures sociales dynamiques, fondées sur l'exercice des droits consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant tout en reconnaissant la participation active des organisations non gouvernementales.

Au moment où nous évaluons les succès réalisés pour ce qui est des objectifs fixés au Sommet mondial des enfants de 1990, je crois qu'il importe de souligner les quatre aspects suivants.

La baisse du taux national de mortalité infantile a atteint, voire dépassé, les prévisions. Il reste, hélas, deux fois pire que celui des pays d'Amérique latine où il est le plus faible : Chili, Cuba et Costa Rica.

Après que la loi fédérale sur l'éducation a été entérinée, la République argentine a entrepris des efforts considérables pour mettre en place un processus de scolarisation massive, prolonger le cycle d'éducation de base, gratuite et obligatoire, et améliorer la qualité de l'éducation.

Toutefois, du fait de la crise socioéconomique actuelle, le niveau croissant d'abandon scolaire a remis en cause les acquis réalisés.

Sur le plan législatif, le Congrès national a approuvé à l'unanimité en 1990 la loi no 23 849 qui comprend les dispositions de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et réaffirme la reconnaissance des droits de l'enfant dès conception. En 1994, le texte en vigueur de la Convention a été incorporé à la Constitution nationale. Pourtant il reste encore maintes questions à régler, notamment l'adoption du régime complet de protection des droits des enfants et des adolescents.

L'Argentine s'est engagée à surmonter ses profondes et complexes défaillances sociales. La crise

sociale du pays exige que les organismes d'État prennent des mesures de justice et de réparation. Mais, il faut surtout des réponses immédiates et transparentes et des décisions et une gestion des ressources limitées qui soient adéquates.

On a donc proposé d'associer davantage la société civile au processus d'identification et de règlement de ces problèmes et d'encourager la participation active de la jeunesse. Ainsi, nous pourrions forger un consensus qui rendra significatifs, durables et transcendants les efforts de guérison sociale et de salut national.

Les grandes lignes d'action en faveur des enfants et des adolescents – sans préjudice des objectifs présentés au secrétariat de la session extraordinaire – peuvent être regroupées comme suit : attachement aux secteurs de l'intérieur du pays, développement de stratégies destinées à renforcer les familles, participation accrue de la société civile et des églises, renforcement des mesures de plaidoyer et de protection, accent sur les efforts nationaux consacrés aux politiques publiques en faveur de l'enfance et de l'adolescence reflétées dans les nouvelles structures financières et administratives, et surtout promotion et consolidation de la mise en oeuvre intégrale de la Convention. À cet égard, nous souscrivons en tout aux trois objectifs principaux précisés par la session extraordinaire.

Pour terminer, je voudrais revenir sur la crise socioéconomique qui frappe mon pays. Je sais que, même au milieu d'une pareille détresse, nous pouvons distinguer les signes et les possibilités d'un changement et d'une transformation vers un monde plus digne des enfants.

Pour répondre de manière spontanée et immédiate à la crise, nous devons souligner l'engagement et la mobilisation de la société civile et des diverses organisations qui ont étendu à travers le pays des réseaux de plaidoyer, d'assistance et de promotion des droits des enfants et des adolescents. Nous voulons également noter l'importance de l'instauration du dialogue argentin, moyen de forger un nouveau consensus national. L'Église catholique et le Programme des Nations Unies pour le développement nous ont rendu d'excellents services à cet égard.

Enfin, je voudrais affirmer qu'au moment même où notre délégation s'appuie sur ces principes juridiques, éthiques et normatifs pour forger un

consensus entre les nations du monde vers un programme en faveur des enfants et des adolescents, nous invitons toutes les catégories de la communauté mondiale à renforcer leur engagement en faveur des enfants, des adolescents et des familles les plus menacés et les plus vulnérables de la République argentine.

Plus que jamais, l'Argentine a besoin du monde pour panser les plaies que la crise économique a infligées à son tissu social. Elle a besoin de la compréhension, de la solidarité et de l'aide d'un monde auquel elle n'a jamais tourné le dos.

Sa Sainteté le pape Jean-Paul II a lancé un appel aux puissants du monde pour « mondialiser l'espoir ». Conformément à cette injonction, le Gouvernement et la société se sont proposés de remettre l'Argentine sur pied et de la diriger vers l'avenir de paix que ses enfants méritent.

C'est par la promotion du développement, de la justice sociale et du plein exercice des droits consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant que l'Argentine atteindra les objectifs de l'humanité universelle et redeviendra ce pays où, comme l'a dit une fois un Président, « les enfants sont les seuls privilégiés ».

Mme Lee Hee-ho (Corée) (*parle en anglais*) : Je suis profondément honorée de participer à cette conférence convoquée dans le but de promouvoir les droits et le bien-être de tous les enfants du monde.

Nous avons repris conscience du prix que tous les peuples attachent à la paix et à la sécurité mondiales. Un monde digne des enfants est un monde pacifique et prospère pour tous. J'espère sincèrement que la présente session extraordinaire restera dans les annales comme une étape importante pour l'avenir de l'humanité.

De nombreux progrès ont été faits depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990. L'Organisation des Nations Unies a dirigé ce processus et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en a été l'agent le plus actif. Animé par sa Directrice générale, Carol Bellamy, l'UNICEF a lancé avec succès la campagne du Mouvement mondial en faveur des enfants et la campagne « Oui à l'enfance ». Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte de leur rendre hommage.

Dans trois semaines, la Corée et le Japon accueilleront la Coupe du monde de la FIFA 2002. Pendant la Coupe du monde, l'UNICEF et la Corée uniront leurs efforts pour parrainer le Festival mondial des enfants pour la paix. Ce sera là une excellente occasion pour des enfants de différentes régions du monde de se faire des amis et de connaître la valeur de la paix en se rendant en Corée.

La guerre est l'ennemi que l'humanité entière redoute le plus, les enfants en particulier. Pour prévenir la guerre et amener la paix dans la péninsule coréenne, le Gouvernement coréen mène depuis toujours sa « politique du rayon de soleil » à l'égard de la Corée du Nord. Le mois dernier, la Corée du Sud a dépêché un envoyé spécial présidentiel à Pyongyang, et les deux Corées ont accepté de reprendre leurs efforts en vue d'améliorer leurs relations. J'espère que le monde entier continuera de nous encourager pleinement dans notre quête de paix pour la péninsule et pour faire de la prochaine Coupe du monde une réussite.

Il suffit que nous regardions autour de nous pour savoir que nous n'en sommes pas encore à un monde digne des enfants. D'innombrables enfants souffrent de pauvreté, de malnutrition et de maltraitance; ils contractent par ailleurs de nombreuses maladies terribles, comme le sida. Il est temps d'agir décisivement afin d'atténuer les souffrances de tous les

enfants du monde et de leur permettre de mener des vies heureuses et saines. La Corée héberge l'Institut international de recherche sur les vaccins, seule organisation internationale qui se consacre exclusivement à la recherche de nouveaux vaccins pour les enfants. Les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales, les médias, les écoles et les groupes civiques devraient coopérer entre eux de manière positive.

C'est en éduquant les enfants que l'on fait le plus important investissement pour l'avenir. Le programme « Retour à l'école » de l'UNICEF et les autres projets d'appui à l'intention des enfants afghans sont véritablement méritoires. Le Gouvernement coréen fera tout pour s'acquitter scrupuleusement de tous les engagements émanant de la présente session extraordinaire. Elle augmentera également progressivement ses contributions aux différentes activités de l'UNICEF.

Unissons tous, et nos coeurs, et nos esprits et nos efforts afin de bâtir un monde digne des enfants.

La séance est levée à 14 heures.